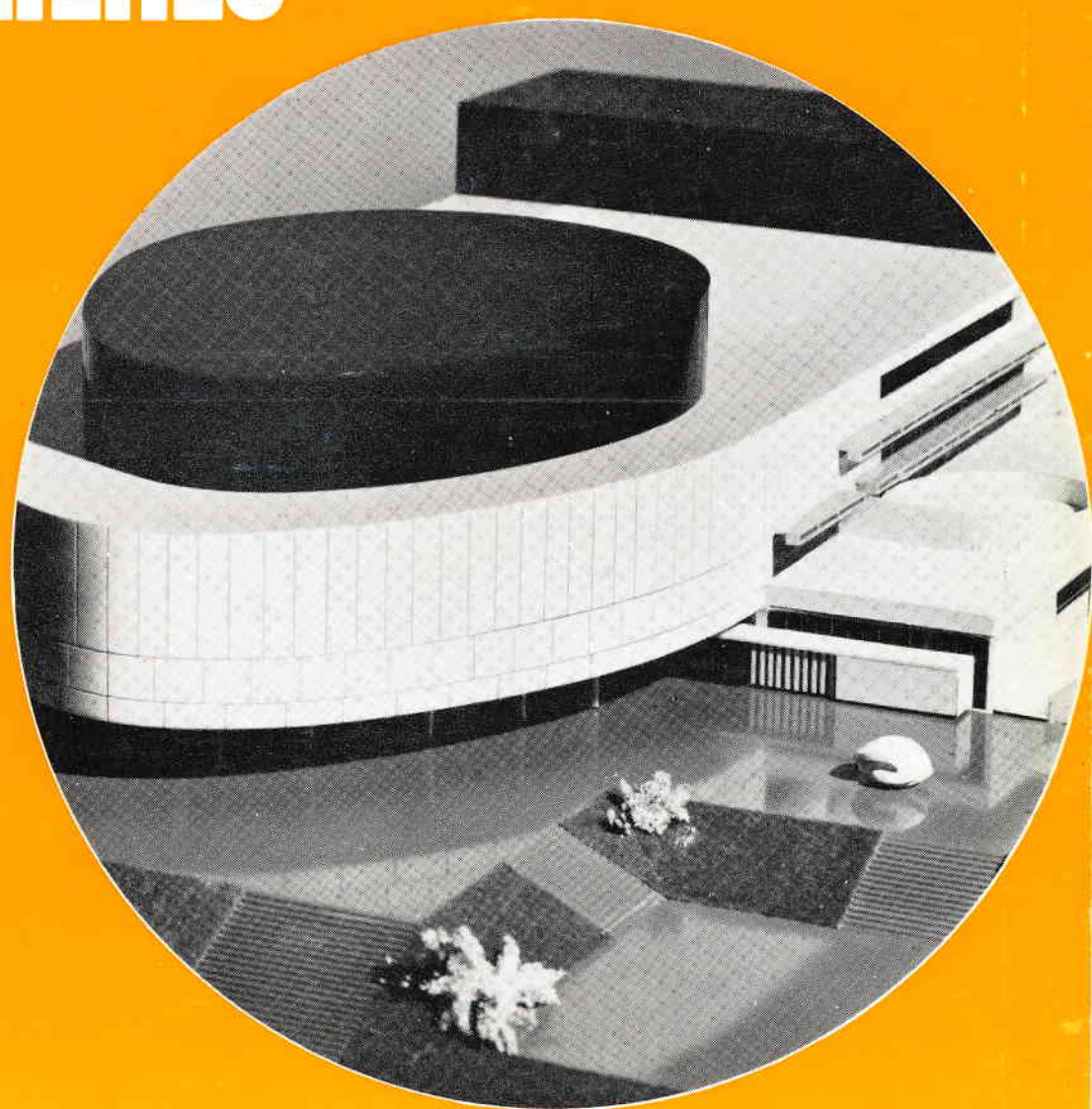


LAVIE

DES COLLECTIVITES OUVRIERES

REVUE DES COMITES D'ENTREPRISE ET SIMILAIRES



● ● ● la maison de la culture
de grenoble ● sur les ordon-
nances ● ● pour des croisières
populaires

28

nov. 67 / 2,50 f

Utilisez vos crédits de fin d'année pour équiper

- vos camps et colonies de vacances
 - vos classes de neige
 - vos équipes sportives
- vos dortoirs et réfectoires

Documentation 120 pages en couleurs et devis sans engagement sur demande à

TRIGANO **collectivités**

31, AVENUE JEAN-JAURES PARIS 19^e - TEL. 607.97.70



VOS LUNETTES

peuvent être exécutées au tarif de remboursement de la Sécurité Sociale en vous adressant au Service de :

LUNETTERIE OPTIQUE

des Œuvres Sociales Coopératives
et Médicales C.G.T., 4, avenue Riche-
rand, Paris-10^e. BOT. 14-20.

GRAND CHOIX DE LUNETTES, VERRES,
MONTURES, ETUIS

Toutes les ordonnances des spécialistes sont
exécutées avec le plus grand soin par des
opticiens qualifiés.

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9 A 12 H.
ET DE 14 H. A 19 H. METRO: "REPU-
BLIQUE" - "GONCOURT" - "BONSER-
GENT" — AUTOBUS: 75 et 46 (ARRET
HOPITAL SAINT-LOUIS).

Nos annonceurs sont à votre disposition

ILS VOUS TRANSMETTENT LEURS MESSAGES :

ALIMENTATION Pages

Agap (vins)	8
Astra-Calvé	39
Cusenier (liqueurs)	15
Liebig (potages)	35
Milliat Frères (pâtes)	38
Perrot (boissons)	38
Rotystek (viande)	36, 37 et 38
S.A.F. (viande)	6
S.G.R.E. (restauration)	35
Sopral (viande)	38

INSTALLATIONS-EQUIPEMENTS

Briffault	4
Franor-Francinox (couverts)	3
Isola (bungalows)	3
Mullca (équipement)	4
O.F.E.C.O. (installations)	40
SOCOPAP (équipement)	16
SOPARECO (équipement)	27

LOISIRS

C.D.L.P. (livres et disques)	6
L.V.J. (tourisme)	27
Trait d'Union (revue culturelle)	27
Trigano (équipement sportif)	2

DIVERS

La carte publicitaire	25 et 26
Lunetterie-Optique	2
Offres et annonces	24

Si vous désirez un renseignement,
une information plus complète,

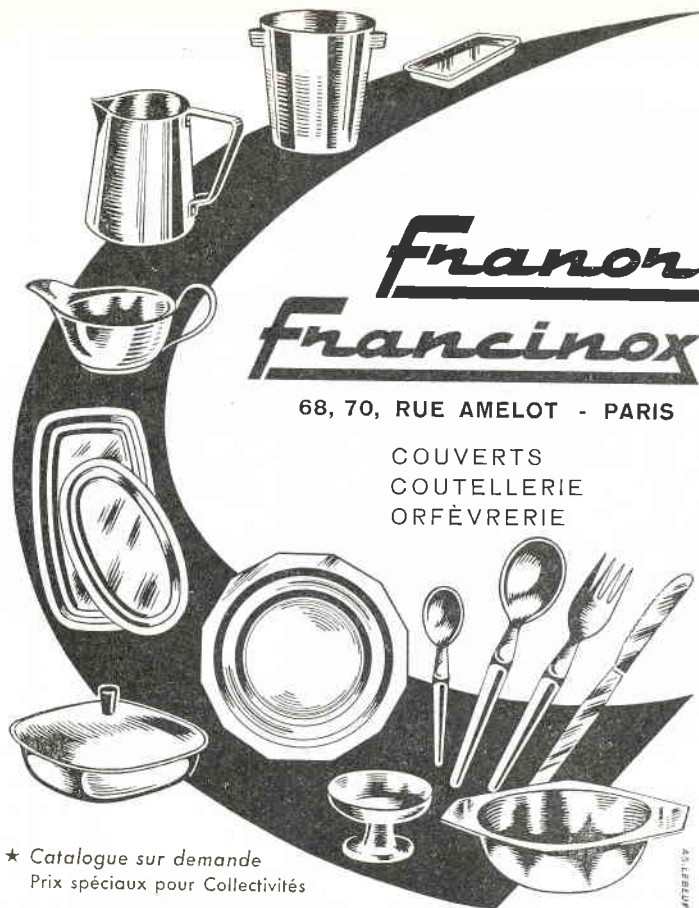
N' H É S I T E Z P A S !

... vous trouverez plus loin des
cartes qui faciliteront votre
correspondance.

Avez-vous votre

GUIDE JURIDIQUE DE POCHE de "la Vie Ouvrière"?

Prix : 5 F — En vente chez votre diffuseur " V. O. "



Franor Francinox

68, 70, RUE AMELOT - PARIS

COUVERTS
COUTELLERIE
ORFÈVRERIE

★ Catalogue sur demande
Prix spéciaux pour Collectivités

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS POUR QUELQUES SECTEURS



Vacances Confortables

LE BUNGALOW "ISOLA"

OSSATURE MÉTALLIQUE

- ISOTHERME (confort)
- DÉMONTABLE (facilement)
- TRANSPORTABLE (aisément)
- DURABLE

LE JEU DE CONSTRUCTION DES GRANDES PERSONNES

Multiples possibilités.

Matériel de campement en dur se transportant et s'installant
très facilement par juxtaposition d'éléments préfabriqués
remarquablement étudiés.

Aménagement de couchettes superposées, douches, lavabos,
W.C. chimiques etc...

Production de grande série : prix très avantageux.



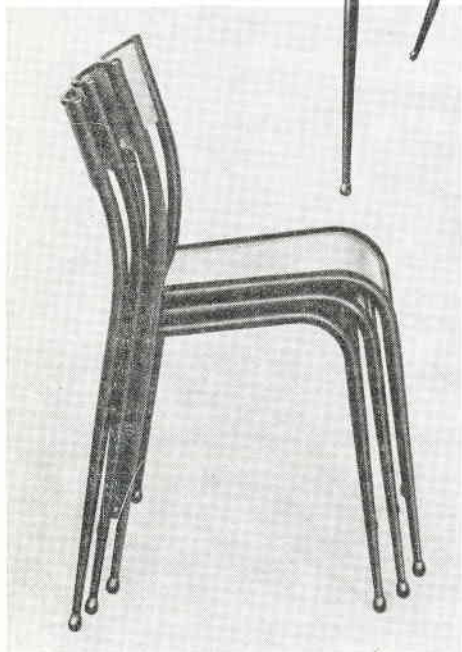
Modèle recommandé pour colonies et camps de vacances

VENTE - CRÉDIT (5 ANS) - LOCATION - LIVRAISON DANS LE MOIS
ISOLA, 21, rue du Canal - ANGERS - (M. & L.) - Tél. 87-50-26



confort
solidité
esthétique
économie

- TUBES
- cylindriques
 - fuseaux
 - carrés
- GARNITURES
- hêtre
 - sapelli
 - lamifié
 - tapisserie



La seule chaise
avec garniture
tapisserie
protégée pour :

FOYERS
RESTAURANTS
CHAMBRES

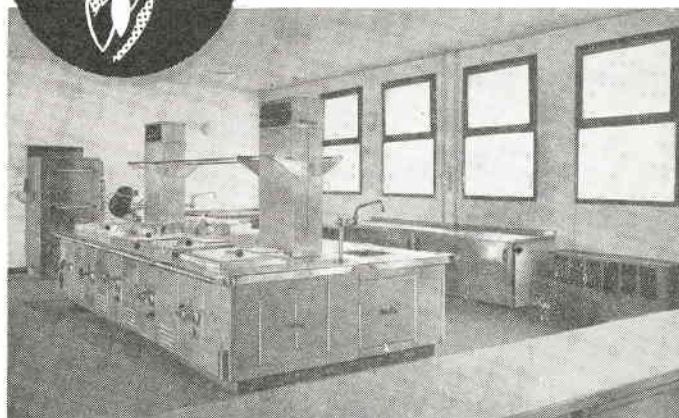
SALLES
D'ENSEIGNEMENT
ET DE RÉUNIONS

 **MULLCA**

101, AVENUE DE BOBIGNY
93 - NOISY-LE-SEC
845 . 83.60 +
S A Cap 2.268.000 F
R C Seine 56 B 9401



**GRANDES
CUISINES**



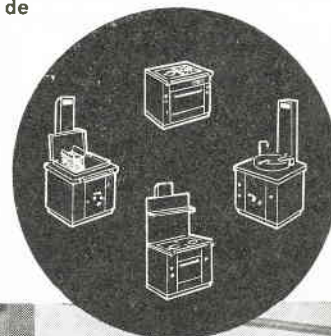
Briffault

ORGANISE
après étude et sur devis la cuisine
collective fonctionnelle.

ÉQUIPE
complètement ou partiellement la
grande cuisine en matériel de haut
rendement suivant les données de
sa très longue expérience.

Toutes les combinaisons
possibles avec les éléments

Chef Service



Briffault 72-74, Avenue Parmentier - Paris 11^e
TEL. ROQ. 94-40

EDITORIAL	7	Cinquantenaire	L. Mascarello
ACTUALITE	10	Maison de la Culture : l'exemple de Grenoble	D. Cinq
SECURITE SOCIALE	18	Halte au recul de la démocratie	M. Girard
MUTUALITE	19	Les Ordonnances et les libertés mutualistes	R. Wynhant
ECONOMIE	24	Les cadeaux aux patrons	A. Jamet
LOISIR	28	Des croisières populaires	A. Sabouraud
	20	La pêche, sport et loisir	R. Aimé
CULTURE	31	U.R.S.S. : actualité d'un anniversaire	A. Langlois
	23	Un livre de Benoît Frachon : « au rythme des jours »	J. Magniadas
DIETETIQUE	33	La place de la viande dans notre alimentation	J. Pain
	34	Pâtes alimentaires	
LEGISLATION	17	En ouvrant notre courrier	
INFORMATION	22	Il faut savoir...	
PRESSE	8	Flash-presse	
photographies :		j.l. boissier ; m. delius ; a. deuneulin ; galliphot/m. laval ; l. lucchesi ; marawa ; photopress ; rapho/g. martin, papo.	

COMITÉ DE PARRAINAGE

L. MASCARELLO, Secrétaire de la C.G.T., chargé des liaisons avec les comités d'entreprise et similaires

BENIELLI Nonce, Secrétaire du C.C.E. S.N.E.C.M.A., Paris ● **BEUZET Francis**, Représentant de la Fédération C.G.T. des Cheminots au Comité Mixte Central du Matériel et de la Traction S.N.C.F., Paris ● **CORNIOU Augustin**, Secrétaire du C.E. de la R.A.T.P., Paris ● **CROUTEL Pierre**, Secrétaire du C.E. de la B.N.P., Paris ● **DEVERRIERES Jacques**, Représentant de la Fédération C.G.T. des Finances au Conseil National d'Etudes Sociales du Ministère des Finances, Paris ● **DUFOUR Daniel**, Secrétaire du C.E. Hispano-Suiza, Bois-Colombes ● **EBURDERY Robert**, Secrétaire du C.E. de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés de Paris ● **FOULON Victor**, Président-Directeur de la C.C.P.M., Beaumont-en-Artois ● **GABRIELLI Adam**, Secrétaire-adjoint du C.E. Dunlop, Montluçon ● **GAILLARD Robert**, Vice-Président de la C.C.A.S. des électriciens et gaziers, Membre du bureau de la Fédération C.G.T. des Industries de l'Energie, Paris ● **GAUDICHEAU Gérard**, Secrétaire du C.C.E. Air France, Paris ● **HERNOT Jean**, Membre du bureau de l'U.S.T.M. (C.G.T.) de la région parisienne, Paris ● **LINET Roger**, Directeur du Centre de Rééducation Professionnelle « Suzanne Masson », Paris ● **MICHOT Maurice**, Secrétaire du C.E. Renault, Boulogne-Billancourt ● **RIVAT Albert**, Directeur des activités sociales du C.C.E. Berliet, Vénissieux ● **SAMSON Camille**, Co-Directeur des « Œuvres sociales, coopératives et médicales », Paris.

ABONNEZ-VOUS !

4 NUMÉROS :

9 F

Pour vous abonner à "La Vie des Collectivités Ouvrières", il suffit d'adresser un virement postal (ou mandat de versement) à "La Vie Ouvrière" (V.C.O.), 18, rue des Fêtes, C.C.P. Paris 18-256-36, en précisant sur la partie Correspondance : « Nouvel abonnement à "La Vie des Collectivités Ouvrières", à adresser à

Éditée par la nouvelle S.A. "LA VIE OUVRIERE", 18, rue des Fêtes, Paris-XIX^e ■ Directeur de Publication : Henri KRASUCKI ■ Secrétaire de Rédaction : Dominique CINQ ■ Pour toutes correspondances rédactionnelles : LA V.C.O. (secrétariat de rédaction), 213, rue Lafayette - PARIS-10^e ■ Régie publicitaire : "AGENCE CENTRALE DE PUBLICITE" (Michel CASIMIR), 187, quai de Valmy, Paris-10^e - Tél. : 205-87-58 ■ © Tous droits réservés. Les articles ne peuvent être reproduits qu'en accord avec l'Administration ■ Imprimerie Robin et Mareuge - 7, Cité de Gènes - PARIS-XX^e.

Vous désirez **CRÉER** *ou* **ENRICHIR**
une **BIBLIOTHÈQUE**
une **DISCOTHÈQUE**

N'HÉSITÉZ PAS A NOUS CONSULTER

Centre de Diffusion du Livre et de la Presse

Tél. **DOR 45-10** 142, Boulevard Diderot, PARIS 12^e Métro : Nation ou Reuilly-Diderot

TRENTE ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



***collectivités,
restaurants
d'entreprise !***

la S.A.F. est à votre disposition pour résoudre tous vos problèmes de viandes (Bœuf - Veau - Porc) et de Salaison.

Grâce à son dépôt de Boulogne-Billancourt, elle assure des livraisons rapides dans Paris et sa Région.

Une qualité suivie.

Un service irréprochable.

S.A.F.

Société Anonyme Capital 1.000.500 F

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

- 19, rue Montmartre, Paris-1^{er} — Tél. : 488-71-15
- Usine à QUIMPERLE (Sud-Finistère) - Tél. 2-92.



cinquantenaire

Il y a cinquante ans les ouvriers et les paysans russes, habitants d'un pays écrasé sous la botte du tsarisme, concrétisaient sur leur sol l'espoir séculaire des travailleurs : se libérer de l'exploitation de l'homme par l'homme. Dès sa naissance il a fallu qu'ils défendent les armes à la main la Révolution d'Octobre attaquée par les nations impérialistes coalisées. Ils l'ont ensuite victorieusement défendue contre l'encerclement capitaliste qui tentait d'étouffer politiquement et économiquement la jeune république soviétique. En même temps les peuples de l'U.R.S.S. supportaient pratiquement seuls de lourds sacrifices à la cause de l'internationalisme prolétarien et de la paix.

Lors de la deuxième guerre mondiale l'Union Soviétique apporta son poids décisif à la victoire contre le nazisme et le fascisme au prix de pertes énormes : 20 millions de vies humaines, destruction de 1.710 villes et de 70.000 villages.

Aujourd'hui encore, les peuples de l'U.R.S.S. paient un lourd tribut pour faire triompher la coexistence pacifique et la paix dans le monde et pour apporter une aide économique à de nombreux pays récemment libérés du joug colonial. C'est l'Union Soviétique qui, actuellement, aide le plus puissamment le peuple vietnamien dans sa lutte contre l'agression impérialiste des U.S.A.

On peut apprécier différemment l'expérience de la classe ouvrière et des peuples soviétiques, mais nul ne peut contester que l'U.R.S.S. est une grande nation qui met toute sa politique au service de la paix et de l'amitié entre tous les peuples alors qu'elle assure, en même temps, la constante amélioration des conditions d'existence des familles soviétiques.

Les travailleurs de notre pays et la C.G.T. à leur tête ont, de tout temps, entretenu des rapports fraternels et d'amitié avec leurs amis soviétiques et le Conseil Central des Syndicats de l'U.R.S.S. Ils ont déployé une activité commune, en particulier au sein de la F.S.M., pour défendre la cause de l'union de tous les travailleurs du monde.

Cette attitude constante et cette orientation commune viennent d'être réaffirmées il y a quelques mois lors de la venue en France d'une délégation du Conseil Central des Syndicats Soviétiques. La déclaration publiée à cette occasion par nos deux Centrales syndicales indique notamment :

« Proclamant leur fidélité aux principes de l'unité et de la solidarité prolétarienne, les Syndicats soviétiques et la C.G.T. française sont fermement résolus à poursuivre leurs efforts en vue de contribuer, par tous les moyens, à l'unité entre les syndicats de tous les pays, indépendamment de leur appartenance internationale, pour la défense des intérêts vitaux des travailleurs, pour le maintien et la consolidation de la paix, pour l'application des principes de la coexistence des pays aux systèmes sociaux différents. »

La C.G.T. et l'ensemble des travailleurs de notre pays souhaitent, en ce 50^e anniversaire de la Révolution d'Octobre, beaucoup de succès aux peuples de l'Union Soviétique dans leur travail créateur au service du bien être, de la démocratie et de la paix.



LE CHOMAGE... AUX ETATS-UNIS

Selon le Département américain du Travail, le chômage a augmenté en septembre de 4,1 % aux Etats-Unis, soit la plus forte hausse depuis cinq ans. En août, les chômeurs représentaient 3,8 % de la population active...

(« Les Echos », 13 octobre 1967.)



LE POUVOIR BRADE LA RECHERCHE

... Le Commissariat à l'Energie Atomique va vendre de la recherche à l'industrie. Il crée pour cela un laboratoire d'informatique à Grenoble. Le C.E.A. vient, par une création originale, de concrétiser une nouvelle orientation, plus tournée vers l'extérieur, en ouvrant la voie à une coopération scientifique large entre secteur public et secteur privé, en vue de valoriser au maximum le potentiel de recherche existant.

Dans le cadre du Laboratoire d'Electronique et des Technologies de l'Informatique qui vient d'être constitué au Centre d'Etudes Nucléaires de Grenoble, il pourra désormais « vendre de la recherche » à l'industrie.

Le L.E.T.I. est constitué non seulement pour faire de la recherche sous contrat dans le domaine de l'électronique et des composants mais aussi pour accueillir des équipes de recherches extérieures au C.E.A., appartenant aussi bien aux organismes publics qu'à l'industrie privée...

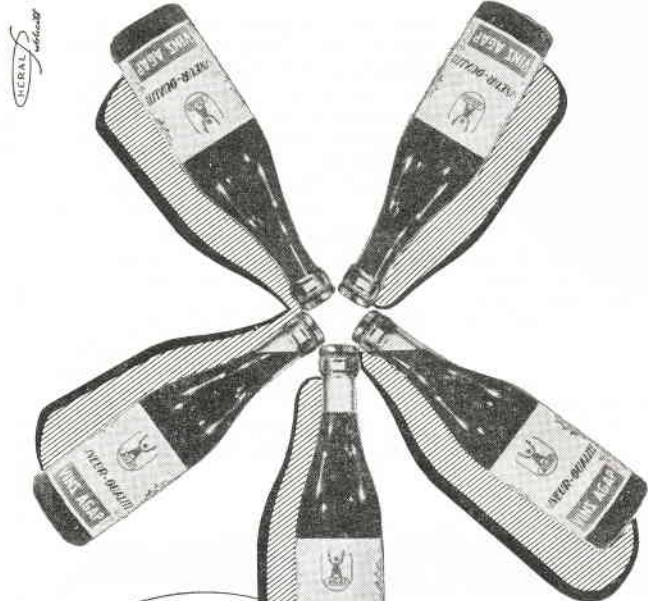
(« Les Echos », 18 octobre 1967.)



LES EXIGENCES DE M. PAUL HUVELIN

Devant le cercle de « L'Opinion en 24 heures », M. Paul Huvelin, président du C.N.P.F., a insisté sur le problème posé aux entreprises par l'ouverture des frontières.

Selon M. Huvelin, l'échéance du Marché Commun « exige des entreprises qu'elles repensent leur



est aussi
**LE SPÉCIALISTE
DE LA FOURNITURE
AUX COLLECTIVITÉS**

- Régularité dans la qualité
- Exactitude dans les livraisons
- Dépannage immédiat

Documentez-vous également sur nos vins "APPELLATION CONTROLÉE" en petites bouteilles

chacun sa bouteille...

Avec la garantie d'une qualité sélectionnée et suivie

LIVRAISON : $\left\{ \begin{array}{l} 1/2 \text{ bout.} = 37 \text{ cl} \\ 1/4 \text{ L} = 25 \text{ cl} \\ 1/5 \text{ L} = 20 \text{ cl} \end{array} \right.$



VINS AGAP 15, rue Daumesnil, Vincennes (Seine) DAU. 45-20



stratégie générale, rénovent leurs techniques et leurs méthodes, rajeunissent leurs structures. Encore faut-il que leur soient donnés, dans un climat d'active solidarité nationale, le temps et les moyens réclamés par cette mutation difficile ».

Pour le président du C.N.P.F., « il est essentiel que soient ménagés les délais et les transitions indispensables. C'est un résultat qui ne saurait être obtenu sans une prise de conscience générale, faisant jouer la solidarité entre l'Etat et les entreprises, le secteur public et le secteur privé, comme à l'intérieur des professions elles-mêmes ».

(« Les Echos », 16 octobre 1967)



INTERESSEMENT POUR QUI ?

En 1966 :

80,7 milliards d'impôts,
20,6 milliards d'amortissements,
4,2 milliards remboursement intérêts,
5,1 milliards d'impôts sur bénéfices,
2,7 milliards bénéfice net versé à l'Etat ou mis en réserve.

Total : 113 milliards.

Soit environ, 1.700.000 AF par travailleur. Voilà ce que chaque travailleur de chez Renault a laissé à l'Etat-patron sur son travail en 1966.

La C.G.T. fait la démonstration qu'il était possible en 1966, notamment lors des derniers accords de satisfaire en partie les trois grandes revendications.

Nous publions ce qu'il en aurait coûté pour satisfaire les revendications de 65.000 travailleurs :

Pré-retraite à 60 ans : 1.032.000.000 ;
Réduction du temps de travail à 45 heures : 3.500.000.000 ;
Rattrapage de 4 % sur les salaires compte tenu du retard sur 1955 (envir. 12 %) : 4.000.000.000 ;
Total : 8.532.000.000.

Soit : 140.000 AF par travailleur.

(« La Vie Syndicale à l'Entreprise », septembre 1967.)

425.000 CHOMEURS

Selon le Ministère des Affaires sociales, le nombre de demandes d'emploi non satisfaites enregistré dans les bureaux de la main-d'œuvre a continué de grandir en septembre. A la fin du mois et correction faite des variations saisonnières, il était de 212.800. On sait que pour dix personnes qui se font inscrire dans les bureaux de main-d'œuvre, il faut compter dix-neuf à vingt personnes à la recherche d'un travail. Le nombre de chômeurs (au sens du V^e Plan) était donc à la fin de septembre d'environ 425.000.

En un mois, il a encore grandi de 4 %. En un an, de 41 %, ce qui constitue un (triste) record.

Au contraire, le nombre d'offres d'emploi dans les bureaux de main-d'œuvre a diminué de 4,5 % en un mois et de 24 % en un an. On compte maintenant plus de sept demandes d'emploi pour une seule offre...

(« L'Humanité », 16 octobre 1967.)



MEDECINE DE RICHES ET MEDECINE DE PAUVRES

Selon le Groupement d'Etudes et de Recherches pour une Médecine Moderne (le G.E.R.M.M.), les Ordonnances conduisent à une médecine de riches et à une médecine de pauvres. Le G.E.R.M.M. a traité mardi devant la presse de « l'évolution régressive du régime de Sécurité Sociale » et exprimé les raisons de son opposition aux ordonnances du 21 août 1967...

(« Le Monde », 13 octobre 1967.)



IMPOT SUR LE REVENU : + 185 % EN DIX ANS

... En 1964 un peu plus de 3 millions de familles ou de célibataires payaient cet impôt. En 1967, le nombre de ces contribuables atteindra 9 millions.

De 1958 à 1967 le produit de l'impôt sur le revenu a été en augmentation de 185 % alors que pendant cette période les hausses de salaires, si on se réfère au produit du versement forfaitaire, n'ont atteint que 105 %...

(« Le Populaire », 17 octobre 1967.)



L'EXEM

GRENO



MPLE DE OBLE

Grenoble, bientôt capitale olympique !

Pour l'instant, la ville est entre les mains des équipes d'esthéticiens pour la grande intervention chirurgicale de rajeunissement... Les chantiers surgissent partout : tronçons d'autoroute, chaussées aériennes, grands ensembles, palais administratifs, hôtellerie... Jusqu'aux Grenoblois qui ne reconnaissent plus leur cité ! Celui, s'éloignant quelque peu de son quartier pour une promenade champêtre, à l'occasion d'un week-end, sera surpris de la rapide métamorphose de ce qui était encore la campagne voilà peu de temps. Même dans le centre, de nouvelles lignes architecturales bousculent la médiocrité d'un style dépassé, voire « rococo ». Le mariage sera-t-il harmonieux ? Il est peut-être trop tôt pour l'entrevoir. Toutefois, jugées isolément, certaines unités terminées sont dignes d'une création artistique rénovatrice.

TEL UN NAVIRE !...

Ainsi, la Maison de la Culture, grand vaisseau de béton (1), édifée en un temps record grâce à l'ingéniosité et à la volonté des techniciens et ouvriers de plus de trente entreprises... malgré les dangers d'une routine administrative et contre « vents et marées » climatiques de la contrée. En visitant — coiffé du réglementaire casque blanc de sécurité — les premiers locaux aménagés, mon accompagnateur, M. Philippe de Boissy, attaché de presse de la Maison de la Culture, me fit part de son émotion au contact de la compréhension, de l'adhésion des travailleurs — immigrés notamment — pour gagner la bataille du temps. En effet, commencée en juillet 1966, la Maison doit être livrée le 15 décembre prochain et inaugurée le 3 février 1968. Aujourd'hui, ce qui était projeté par la maquette de l'architecte André Wogensky, devient réalité. Coordination des efforts des différents corps de métier, initiatives techniques — notamment utilisation de caisson glissant pour monter les structures de la grande scène théâtrale —, accélération de la mise en état des abords, que de problèmes résolus laissant dire à mon guide dans un court arrêt de cette escalade d'échafaudages, de cubes de béton, de ferrailles et boiseries : « La ferveur de ces bâtisseurs est telle qu'il serait impensable de concevoir qu'elle ne soit pas leur maison ! ».

Belle réalisation architecturale, ennoblie par sa vocation, révolutionnaire par certaines conceptions, logi-

(1) Longueur : 105 m ; largeur : 40 m ; l'aile latérale sud visible sur nos photos mesure 40 m sur 12.

que par sa présence, la Maison de la Culture de Grenoble est construite dans le quartier Malherbe, à la charnière de l'actuel centre de la ville et de nouveaux grands ensembles, desservie par l'autoroute urbaine est-ouest et l'axe nord-sud. Disposée sur cinq plans (du niveau — 1 au niveau + 4), la répartition des salles est conçue de façon que chacun puisse deviner clairement les différentes activités.

LE THEATRE MOBILE

La proue du vaisseau, élevée sur pilotis, agrémentée d'une esplanade, abrite le hall d'accueil, le snack-bar, un foyer, des salles de télévision, d'expositions, de réunions et surtout, au troisième niveau, la révélation dynamique de cette création : le « théâtre mobile » selon l'expression, maintenant consacrée, de Maurice Béjart.

L'idée-force est de permettre au public de se situer au cœur de la pièce, d'établir cette intensité communicatrice entre l'artiste et le spectateur si nécessaire à la création. Délaissons le théâtre « en rond » ou « à l'italienne » ! Au centre de la salle sont installés 538 sièges sur une plateforme circulaire pivotante tandis qu'un anneau de scène peut également tourner au gré du metteur en scène. Dans la pointe arrondie de la proue, un cadre de scène permet de reconstituer à volonté la traditionnelle disposition théâtrale. Certes, cette salle se prête à des formes variées de spectacles. Toutefois, la liberté de contestation du public ne risque-t-elle pas d'être limitée par une certaine propension du créateur à utiliser trop unilatéralement les libertés techniques que lui laisse cette merveilleuse machine ? L'expérience sera bonne conseillère ! Pour l'instant, cette réalisation est exploitée en priorité par la « Comédie des Alpes » qui présentera, en inauguration, la pièce stéréophonique de Michel Butor : « 6.810.000 litres d'eau par seconde ».

La poupe rectangulaire est essentiellement constituée par le théâtre « à l'italienne » de 1.148 places conçu en des techniques très modernes et doté de la plus grande scène de France (2).

Sur l'aile latérale sud, telle une chaloupe à flanc de navire, un corps

(2) Scène ouverte ou rétrécie à volonté : largeur : 25 m ; hauteur : 7,75 m (T.N.P. : 18,50 x 8,60 m) ; profondeur : 15 m sans les proscéniums ; largeur intérieure : 38 m ; plateau de 570 m² (700 avec les proscéniums). En arrière-scène, réserve de décors de 180 m² accessible par camions. En outre, de nombreuses et vastes annexes, dont la salle de répétitions.

Salle sans balcon, mais courbe « grande visibilité » ; paroi vitrée et retransmission pour les retardataires.

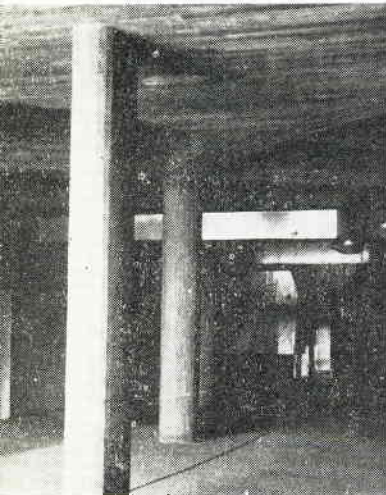




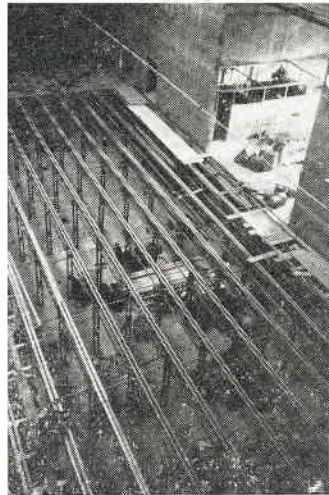
les habilleurs



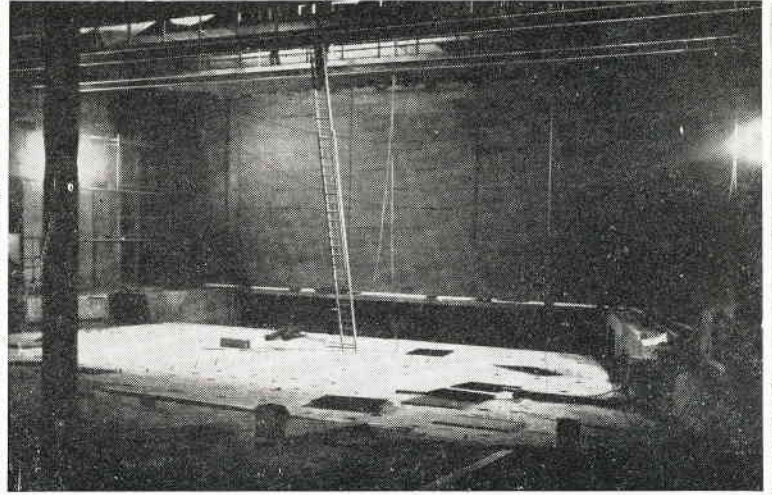
vers le théâtre mobile



détail d'un hall



échelle moderne...



... pour 1148 spectateurs



grenoble (suite)

de bâtiment (1) comprend un second hall d'accueil, une salle (323 sièges) pour séances cinématographiques, conférences, théâtre d'essai, concerts, une discothèque, une bibliothèque ouverte sur une loggia-jardin et une garderie d'enfants — sorte de petit musée de l'enfance et lieu de jeux éducatifs — complétée d'un toit-terrasse protégé.

Ascenseurs, rampes pour handicapés physiques facilitent l'accès aux locaux. La décoration extérieure doit être simple mais digne : revêtement de panneaux préfabriqués en tôle émaillée blanche et noire. L'esthétique intérieure s'inspire principalement de la franchise des matériaux bruts et visibles, le revêtement concernant surtout le sol.

DEPUIS LA RESISTANCE...

Très personnel, le pouvoir — par la voix de M. Malraux — ne manquera pas, lors de l'inauguration, de

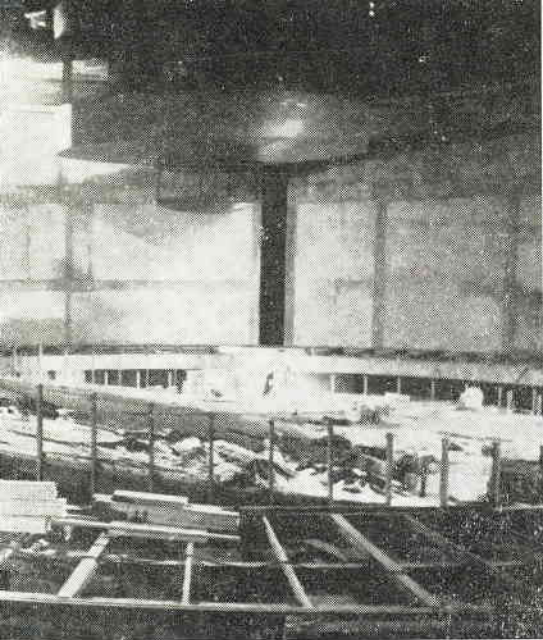
s'approprier les mérites de cette initiative. Oubliés les abandons du IV^e Plan ! Chut ! Silence sur le goût du prestige ! Surtout pas un mot sur le caractère « muséal » et souverain des intentions culturelles du gouvernement ! A la vérité, une longue lutte des organisations représentatives de la population et une active vie culturelle sont à la base de la naissance de cette Maison. Si les Jeux ont accéléré son implantation, la volonté des Grenoblois fut le facteur déterminant de son existence. Belle et glorieuse histoire que celle de cette réalisation !

Car l'initiative n'est pas gouvernementale. C'est en... avril 1945 que fut créée la première Maison de la Culture de Grenoble « en ligne directe de la Résistance » (3). Installée à l'époque dans les locaux des « Biscuits Brun » réquisitionnés pour collaboration du patron avec les nazis,

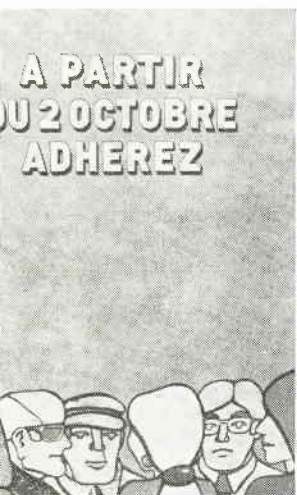
(3) Manifeste des Cahiers de la Maison de la Culture de Grenoble (avril 1945-mars 1946).

l'impulsion de son fonctionnement et de ses activités par l'ensemble des organisations culturelles et démocratiques issues de la clandestinité — particulièrement par la C.G.T. — préfigura le style de vie de la « M.C. 67 ». D'ailleurs, les statuts d'alors ne sont-ils pas fort proches de ceux d'aujourd'hui ? Certes, pour des raisons d'intérêts capitalistes, elle vécut peu de temps... mais le grain était semé.

Bientôt, la C.G.T. orientait l'action de nos élus aux Comités d'Entreprise vers une politique sociale et culturelle plus dynamique, plus conforme aux principes fondamentaux et aux objectifs de notre mouvement syndical. Progressivement, le paternalisme perdait du terrain. Une activité créatrice se développait. Investissement et animation des colonies et villages-vacances, naissance de bibliothèques, discothèques, ciné-clubs, groupes d'art plastique, formation — par activité — de collectifs d'animation, organisation de journées d'études et stages par



quelques trente-cinq entreprises



L'affiche... dans un c. i. e.



un public de la comédie des alpes



l'Union locale C.G.T., existence de commissions des C.E. et culturelle, extension de la coordination, autant d'étapes qui montrent la capacité de nos organisations C.G.T. de faire face à leurs responsabilités et leur volonté — tout en restant conscients des réalités politiques, sociales et économiques — de donner aux travailleurs grenoblois une dimension plus large de la vie. Les préoccupations culturelles et de loisirs des militants cégétistes étaient si vives, qu'un projet de « maison de loisirs », avec plan architectural, fut conçu.

Parallèlement, le rayonnement des associations culturelles grenobloises s'élargissait.

DES CHOIX DEMOCRATIQUES

Cet actif permit indéniablement au mouvement syndical de faire valoir sa force d'impulsion, lorsqu'en mars

1962, le patronat, par l'intermédiaire de « la Jeune Chambre Economique de Grenoble », tenta d'influencer de son optique la création d'une nouvelle Maison de la Culture. La bataille des démocrates « pour une M.C. » recommença. Nos militants luttèrent avec clairvoyance afin d'y assurer une gestion et une animation démocratiques. Ils revendiquèrent avec fermeté la participation effective, et au niveau de leur audience, des organisations populaires grenobloises, notamment des syndicats ouvriers.

Ainsi, le 11 décembre 1964, 121 groupements de public fondèrent l'« Association pour une Maison de la Culture ». Celle-ci réclamait et préparait sa création : « Elle veut rassembler les compétences et les bonnes volontés pour que la construction d'une Maison de la Culture réponde aux besoins vrais de la population et pour que sa gestion soit dès le début un travail d'équipe où chacun ait sa place au service de tous. »

Un an et demi après, le V^e plan considérant les besoins de Grenoble, le gouvernement reconnaissant le pouvoir de décision des instances populaires, le fer de lance de l'opinion publique étant bien aiguë, l'association prononça sa dissolution et se transforma en « Association de Gestion de la Maison de la Culture ». Celle-ci est composée de 149 membres titulaires fondateurs — 37 % appartiennent au mouvement syndical — et de 11 titulaires de droit représentant les pouvoirs publics (Ministère, Municipalité et Conseil Général). Bientôt, s'ajouteront 16 représentants élus par l'Assemblée des usagers adhérents. Son Conseil d'Administration réunit 26 personnes dont 15 mandatées par l'Assemblée Générale des membres titulaires. Le Bureau (6 membres élus) a été formé le 20 janvier 1967. On y rencontre comme Président le professeur Michel Philibert et comme Vice-Président notre camarade Pierre Gaude, par ailleurs responsable à

grenoble (fin)

l'U.L. C.G.T. des problèmes de la coordination culturelle des C.E.

Le « dossier n° 2 » édité par la Maison explique ainsi cette innovation démocratique : « D'après les dispositions officielles, les membres titulaires fondateurs devaient être désignés par les autorités de tutelle. »

En réalité, au prix de négociations scrupuleuses, l'Association « POUR une Maison de la Culture » permit d'associer l'ensemble des Grenoblois à ce choix capital pour l'avenir de l'institution : chacune des 121 Associations du Comité de Patronage fut d'abord consultée ; à partir de leurs propositions, une liste fut composée par le Bureau de l'Association ; cette liste fut ensuite soumise à l'examen de l'Assemblée Générale de la même Association ; elle fut enfin communiquée à la Municipalité et, après quelques échanges de vue avec les représentants du Ministère, les trois partenaires aboutirent à un accord. »

Ceci encore, de la part du Président de l'Association, dans le « dossier 3 » sur les « Options fondamentales » : « contre une culture qui serait dirigée d'en haut, par l'Etat seul, ou encore par une municipalité seule... Contre une culture imposée par un animateur, un artiste ou une équipe de talent — ou même de génie... Attachés par conséquent, malgré l'insécurité de la formule, malgré les exigences qu'elle impose à tous les partenaires de l'entreprise, malgré la lourdeur des délibérations, au mode de gestion qui associe à une responsabilité commune les artistes, les représentants de la population, les fonctionnaires de l'Etat et les élus municipaux. On ne cultive pas, on n'enseigne pas, on n'anime pas des adultes et des citoyens contre eux, malgré eux ou... sans eux. La Maison de la Culture ne peut réussir ce qu'elle vise qu'avec eux. »

Conséquence de cette originale et positive expérience en France, le Directeur de la Maison de la Culture, M. Didier Béraud, ancien secrétaire général du Centre Dramatique de l'Est, a été nommé unanimement par le Conseil d'Administration. Quant à la « Comédie des Alpes », dirigée par Bernard Floriet et René Lesage, elle se voit reconnue et confirmée comme troupe permanente par une convention conclue avec l'Association lui garantissant sa liberté de création.

En définitive, c'est la puissance d'une intense activité démocratique qui força la main du pouvoir, c'est la force d'un large et dynamique mouvement populaire qui imposa une vie

démocratique à la Maison. Les Jeux Olympiques ne sont que le prétexte secondaire.

UNE U.L. QUI S'AFFIRME

« La gestion démocratique d'une Maison de la Culture ne s'arrête pas seulement à son fonctionnement, à sa gestion et à l'élaboration des programmes d'activités, affirme Louis Martin, secrétaire général de l'U.L.-C.G.T. de Grenoble. Il s'agit aussi de s'assurer que la diffusion ne soit pas un phénomène passif, simplement réceptif de la part des travailleurs. Il faut opposer au danger de la consommation « digestive », la participation active du monde du travail, ce qui suppose un désir de réflexion, de recherche, de capacité d'analyses, de volonté créatrice. C'est dire que le rôle d'orientation et d'impulsion de la C.G.T. au niveau des C.E. donne à notre organisation un pouvoir d'intervention incontestable. Sa capacité à résoudre les problèmes culturels au sein de l'entreprise renforce son autorité dans la population. Notamment dans la compréhension de la bataille revendicative vis-à-vis du pouvoir et du patronat pour l'obtention de crédits importants dans l'aménagement territorial afin que les travailleurs grenoblois ne supportent pas, comme cela va être le cas avec l'augmentation des impôts locaux, les charges qui sont de la responsabilité du régime ! »

Dans cette perspective, l'U.L. de Grenoble multiplie ses propres activités : animation effective de la Commission Culturelle, stages de formation d'animateurs, journées d'études, création d'une chorale, organisation d'une conférence sur un sujet historique, implantation de groupes culturels dans les entreprises où n'existe pas de C.E., renforcement de la coordination culturelle des Comités, organisation de manifestations culturelles, de loisirs et sportives lors du 1^{er} mai, etc.

Egalement, l'U.L. améliore ses contacts unitaires avec la C.F.D.T., F.O... La constitution d'une « Commission Locale Intersyndicale de coordination des activités culturelles des C.E. », non seulement clarifie les compréhensions mutuelles, mais aussi prouve la maturité du mouvement syndical à trouver des solutions organiques. Maintenant, une convention signée entre cette Commission et la Maison de la Culture — tout en précisant dans le préliminaire les limites imposées à l'action culturelle par les réalités sociales — insiste sur la représentativité des syndicats dans la vie locale et leur rôle dirigeant dans la

marche des Comités d'Entreprise. Elle traite des contacts nécessaires et des moyens d'action, notamment dans le domaine de l'incitation.

Au cours de la conférence de presse de présentation des activités 1968, Didier Béraud souligna l'importance qu'il attachait à ce dialogue organique avec le mouvement syndical, porte-parole authentique des travailleurs.

UNE DEMOCRATIE EN MARCHÉ

Pour le Directeur de la Maison, la réussite d'une telle entreprise exige l'appui effectif de ceux qui ont une connaissance réelle et vivante du milieu auquel on s'adresse. La création de la M.C. de Grenoble est une démarche vers une démocratie dont il faut mesurer tous les risques — pour s'assurer d'une prudence active — mais aussi en distinguer tous les espoirs.

Raoul Muriand, attaché aux relations publiques, semblerait répondre : « Les conditions actuelles de vie des travailleurs font qu'un certain seuil ne pourra être dépassé dans l'animation culturelle, toutefois, pour l'instant, il est de notre responsabilité d'œuvrer pour atteindre ce seuil. Et nous avons toutes les chances de réussir si nous persévérons dans l'orientation démocratique insufflée au fonctionnement de cette Maison. »

En guise d'encouragement, avant même que la campagne d'adhésion soit officiellement ouverte, les bulletins affluaient dans les bureaux provisoires de la M.C.

« La culture... apparaît... trop souvent comme le privilège d'une minorité, tandis que la masse des travailleurs, citoyens et ruraux, défavorisés par l'éducation, les conditions de vie, les contraintes professionnelles, ne profitent qu'à peine de cette richesse commune.

« Aujourd'hui cependant, l'accès à la culture est l'objet d'un besoin social : la justice élémentaire, l'intérêt général exigent qu'il soit satisfait ; seules, certaines conditions de démocratie, de progrès, de bien-être, permettront d'y parvenir ; dans cette mesure même, l'action de la Maison de la Culture aura sa pleine efficacité. »

Ce sont quelques extraits des « Options fondamentales » de l'Association de gestion. Ils ont valeur d'exemple. Un exemple qui ne doit pas plaire à M. Malraux, un exemple qui suscite l'adhésion des travailleurs et de leurs organisations ; un exemple qui progressera certainement au souffle de la démocratie.

Un exemple à suivre !

Dominique CINQ.

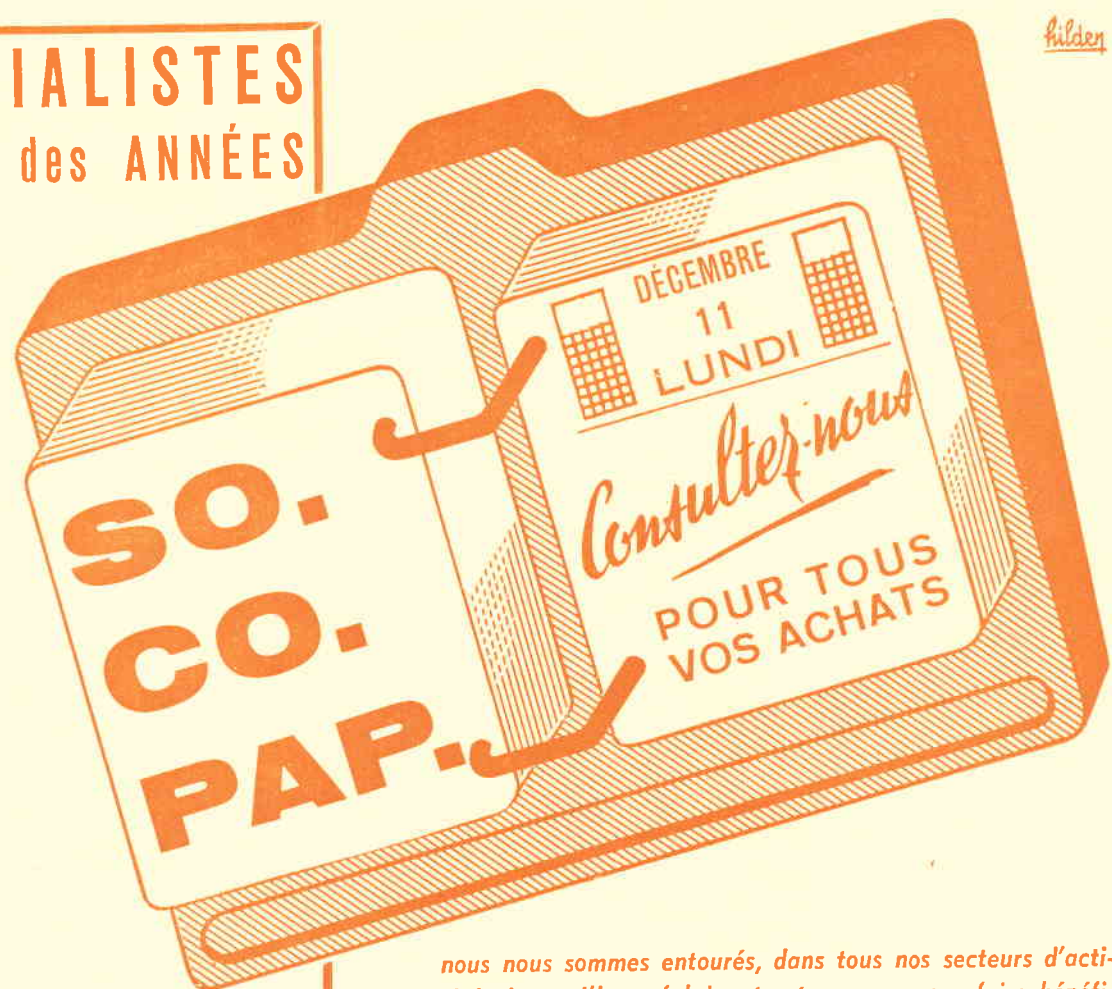
...liqueurs



...HABILLÉES PAR
CUSENIER

Anden

SPECIALISTES
depuis des ANNÉES



DANS LA FOURNITURE
ET L'EQUIPEMENT DE :

BUREAUX
COLONIES DE
VACANCES
COLLECTIVITÉS

nous nous sommes entourés, dans tous nos secteurs d'activité, des meilleurs fabricants et pouvons vous faire bénéficier de la qualité la meilleure et des meilleurs prix.

- **FOURNITURES ET MOBILIER DE BUREAU**
(machines à écrire, à calculer, appareils duplicateurs, papeterie, etc.)
- **ÉQUIPEMENT DE CUISINES CENTRALES ET RÉFECTOIRES**
- **LITÉRIE**
- **BATIMENTS PRÉFABRIQUÉS,**
- **CONSTRUCTIONS SCOLAIRES**

acp

SIEGE SOCIAL : 63, rue de Lancry - PARIS-X^e - Tél. BOT. 24-10, 24-11, 61-31
DEPOTS ET MAGASINS : 28 et 30, rue Pasteur, VILLEJUIF - 94 — Téléph. 726-73-06 -
Succursale à LYON : 24, rue de la Quarantaine, LYON-5^e - Téléph. : 37-77-88



en ouvrant notre courrier

QUE DOIT COMPORTER UN PROCÈS-VERBAL DE CARENCE TOTALE DE CONSTITUTION OU DE RENOUVELLEMENT DE C.E. ?

Le procès-verbal de non-constitution ou de non-renouvellement de Comité d'Entreprise, que doit envoyer l'employeur à l'Inspecteur du Travail en vertu de l'article 13-1 nouveau de l'Ordonnance du 22-2-1945, pourra porter, outre la signature du chef d'entreprise, celle des membres du bureau de vote. Ce document devra faire apparaître que le personnel et les organisations syndicales intéressées ont bien été informés de l'élection en précisant les dates et le résultat de ces informations. En outre, l'employeur doit engager de nouveau la procédure de mise en place du C.E., dès que des changements intervenus dans la situation syndicale ou dans les attitudes du personnel font penser qu'une élection peut être organisée avec des chances d'aboutir (circulaire ministérielle 67-2 du 2 janvier 1967, non parue au « J.O. »).

LORS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES, LA LIBERTÉ DE RATURE SUR LES BULLETINS DE VOTE EST-ELLE VALABLE ?

Mlle L.T..., Ivry, 94

Il est recommandé de ne pas rayer des noms sur le bulletin de vote. Mais la Cour de Cassation admet que l'électeur peut rayer certains noms de candidats, même si un accord l'a interdit.

La liberté des ratures comporte une conséquence dangereuse. Une liste peut être « décapitée » si le candidat tête de liste obtient une voix de moins que ses colistiers car la désignation se fait dans l'ordre du nombre des voix. Cela est immoral et antidémocratique mais résulte de la jurisprudence. Il est bon d'en prévenir les travailleurs.

LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU C.E. DOIT-IL ÊTRE EFFECTUÉ ANNUELLEMENT ?

M. T.W..., Le Havre, 76

Il résulte des termes de la loi du 2 août 1949 selon laquelle la « contribution est versée chaque année », que la totalité des subventions doit être versée au Comité d'Entreprise en une seule annuité, modalité qui correspond au but de stabilité des ressources recherché par le législateur. Ce mode de versement est le plus conforme à la bonne gestion des œuvres dont le Comité a la charge et permet seul l'établissement d'un budget régulier, l'établissement de prévisions et la réalisation rationnelle d'un exercice financier. L'employeur ne peut donc pas le remplacer par des versements mensuels.

SOUS PRETEXTE QU'IL SERAIT RESPONSABLE EN CAS DE DETOURNEMENT DE FONDS, NOTRE DIRECTEUR CONTRESIGNE TOUS LES CHEQUES DU C.E., EST-CE LÉgal ?

M. G.E..., Avignon, 84

N'ayant pas plus de pouvoir que les autres membres du C.E., le Président du Comité n'est aucunement responsable en cas de détournement de fonds.

Pour obtenir l'ouverture d'un compte courant postal, il suffit de déposer copie d'une délibération du C.E., sur papier timbré à 2,50 F, donnant pouvoir à deux personnes (le secrétaire et le trésorier) pour signer les chèques conjointement. L'employeur n'a pas le droit d'exiger de signer lui aussi. C'est à tort que les P.T.T. demandent que cette délibération soit certifiée conforme par l'employeur ou, à défaut, par l'Inspecteur du Travail.

LE C.E. EST-IL OBLIGÉ DE PRENDRE UNE ASSURANCE POUR COUVRIR LES RISQUES DIVERS ?

M. R.F..., Souvigny, 03

C'est absolument nécessaire, si on désire être garanti, dans le contexte actuel, contre tout accident éventuel. Surtout s'il s'agit d'activités collectives.

LA DIRECTION DOIT-ELLE PAYER LES FRAIS OCCASIONNES POUR AVOIR UN CONTRAT D'ASSURANCE ?

Non, la direction n'est pas tenue de payer lorsqu'il s'agit d'une assurance ayant pour objet de garantir des usagers.

Par contre le patron est tenu de rembourser, en sus de la subvention, les primes d'assurance lorsqu'elles sont souscrites en vue de garantir la responsabilité civile du Comité d'Entreprise : utilisation de son matériel (voitures, etc...), sinistres intervenant dans les immeubles dont il est usager ou dont il est propriétaire, accidents matériels occasionnés par le personnel salarié du C.E.

LA DIRECTION A-T-ELLE LE DROIT DE REFUSER DE PAYER LA COTISATION DE L'ASSURANCE POUR UNE ÉQUIPE SPORTIVE ?

Oui, elle en a le droit. C'est au club sportif (qui a la personnalité civile) d'assumer la prise en charge des primes d'assurance contractées pour les adhérents du club, le montant étant pour les adultes, en général, compris dans la cotisation.

Pour réduire la force et l'efficacité des défenseurs des travailleurs dans les organismes de la Sécurité Sociale les Ordonnances ont prévu une série de mesures liées entre elles et convergeant sur le même objectif :

- 1° l'institution de la parité, c'est-à-dire la composition des conseils en nombre égal de représentants salariés et de représentants patronaux (de ce fait les salariés perdent le tiers de leurs mandataires);
- 2° l'instauration du système dit de la désignation au lieu et place de l'élection des administrateurs;
- 3° la liberté laissée au gouvernement de retenir qui bon lui semble des organisations représentatives;
- 4° également la liberté pour le gouvernement de fixer lui-même la représentativité de chacune des organisations (ainsi la C.G.T. qui avait en moyenne 50 % des sièges des représentants salariés n'en a plus que le tiers. La C.G.T. et la C.F.-D.T., qui faisaient à elles seules la majorité dans la plupart des conseils ne représentent plus maintenant que les 5/18°.)

Grâce à la combinaison de ces mesures un des buts du pouvoir est atteint : réduire à la portion congrue l'influence numérique de ceux qui n'acceptent pas l'entreprise de régression sociale et, dans ce sens, porter les coups les plus sévères contre la C.G.T.

Ce n'est pas ce qu'a voulu le corps électoral des travailleurs en 1962. Ce n'est pas ce qu'il veut aujourd'hui, mais qu'importe la logique, la justice et la démocratie. Ce qu'il faut dans les conseils, c'est une majorité docile, prête à appliquer la politique du pouvoir et du patronat et à prolonger dans leurs applications les plus détaillées, les orientations restrictives des Ordonnances. « Car celles-ci ne sont qu'un commencement » a dit le Ministre Jeanneney.

Les camarades savent ce que la C.G.T. pense de la présence du patronat dans des organismes qui ne regardent que les seuls prestataires et les seuls cotisants, c'est-à-dire les salariés. N'y aurait-il qu'un seul représentant du patronat, sa présence serait insolite ! Et l'on ne peut considérer cette entrée en masse du C.N.P.F. que comme un camouflet jeté insolemment à la face de la classe ouvrière qui s'estime digne et capable de gérer ses affaires.

La suppression des élections, très lourde dans ses conséquences, est inadmissible dans son principe.

L'élection, c'est le droit pour chaque travailleur de juger périodiquement du comportement et de l'action de ses élus, c'est la possibilité pour lui d'examiner le programme que proposent les candidats, de le juger, d'en prendre conscience, d'en mesurer l'efficacité et le réalisme, et de signifier, par son vote, son option.

Supprimer l'élection c'est décider que l'électeur est incapable de faire objectivement cette option. C'est se défier de sa capacité de jugement.

Le fait que le délégué syndical ne tient plus son mandat du suffrage universel, mais d'une désignation qui

doit être sanctionnée par un décret ou un arrêté ministériel, lui retire l'autorité de l'élu. Certes, les camarades désignés par la C.G.T. ne perdront rien de leur indépendance et ne seront pas influencés par le fait qu'ils sont désignés par un texte gouvernemental, mais ils perdront de l'assise que confère le mandat électoral et cela a une grande importance.

Par ailleurs, le dosage de représentativité est laissé à l'improvisation du pouvoir. Cette fois-ci ce dernier a déjà diminué considérablement la représentativité de la C.G.T. Qu'en sera-t-il dans cinq ans, dans dix ans, si le système subsiste, alors qu'aucun test national n'aura fixé cette représentativité ?

Il faut répondre ici à un argument de F.O., champion de la désignation. Ce système est bon, déclare-t-elle, il consacre la reconnaissance faite aux organisations syndicales de gérer la Sécurité Sociale.

Quelle erreur !

La C.G.T. plus que tout autre organisation est fermement convaincue que la Sécurité Sociale est une affaire syndicale. Ce fut une des idées forces de sa campagne électorale de 1962. Et de fait les électeurs lui ont donné raison puisque à 80 % ils ont voté les listes syndicales. Mais cette autorité syndicale en matière de Sécurité Sociale, la C.G.T. entend qu'elle soit donnée par les travailleurs eux-mêmes et non pas par un gouvernement. En Espagne aussi il y a des organisations syndicales à qui le régime donne une autorité. On sait ce qu'il en advient en fait. L'autorité ne s'octroie pas, elle s'acquiert, elle se conquiert sur le terrain.

Enfin, il convient que nos camarades soient très attentifs au fait d'une extension possible de la procédure de la désignation des délégués. Depuis 1958 le pouvoir s'en prend à la démocratie. Sur le plan politique général on sait toutes les atteintes qu'elle a subi. On a vu ce qui s'est passé dans les Conseils d'Administration d'H.L.M., dans les Conseils des Caisses des Ecoles de la ville de Paris. On voit aujourd'hui que les atteintes s'étendent à la Sécurité Sociale. Le pouvoir procède par touches successives et son ambition s'accroît à mesure qu'il progresse.

Qu'advient-il un jour de ce qu'il reste de possibilités électorales laissées aux travailleurs ?

Pourquoi, oui pourquoi ne pas s'intéresser dans le même esprit aux comités d'entreprise, aux délégués du personnel ? Pour le pouvoir ou pour les patrons ce serait tellement plus simple de désigner eux-mêmes le nombre des représentants auxquels aurait droit chaque organisation syndicale.

Réduire là aussi à la portion congrue la représentation de la C.G.T. est à n'en pas douter un objectif patronal.

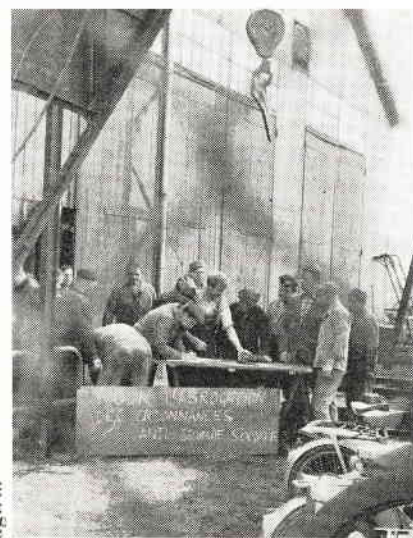
Que nos camarades se méfient !

Maurice GIRARD,
Secrétaire de la
Commission Confédérale
de Sécurité Sociale.

halte au recul de la démocratie



... pour la démocratie



agir...

les ordonnances et LES LIBERTÉS MUTUALISTES



Les vacances 1967 auront été la période mise à profit par le pouvoir pour publier les Ordonnances. Contrairement à ce que pensait le gouvernement, cela n'a pas empêché les travailleurs en activité, ou en vacances, les retraités, les malades, les mutualistes, les familles de faire connaître leur mécontentement. Malgré les interventions de M. Jeanneney à la télévision, à la radio, le mauvais coup contre la Sécurité Sociale a été dénoncé et nombre de travailleurs alertés ont réagi.

Pour notre part, nous avons toujours mis les mutualistes en garde contre les attaques dont était l'objet la Sécurité Sociale, car celles-ci se répercutent sur la Mutualité. Les Ordonnances du 21 août font plus que de nous donner raison.

En effet, non seulement les Ordonnances sur la Sécurité Sociale ont des conséquences directes sur les sociétés mutualistes, mais elles comportent en plus des atteintes graves à la Mutualité. Pour rassurer les mutualistes, le Ministre des Affaires Sociales rappelle volontiers qu'il est mutualiste et que les principes moraux et civiques de la Mutualité l'inspirent. Mais il y a loin entre les déclarations ministérielles et la réalité des textes.

L'article 20 de l'Ordonnance 67/707, interdit aux mutuelles de couvrir l'ensemble de la partie des dépenses de maladies restant à la charge du mutualiste.

Il s'agit là d'une atteinte intolérable à la liberté d'association, à la pure et simple liberté individuelle qui est celle de se grouper, de se cotiser, d'utiliser son argent ainsi mis en commun pour telles fins qu'il plaira. Cette liberté est contenue et protégée par le code de la Mutualité.

Comment justifier, par ailleurs, des mesures qui consistent à obliger l'adhérent à subir une charge de dépenses dans un centre de santé, dentaire ou optique, qu'il a lui-même, par ses seules cotisations, permis de réaliser.

D'autre part, la suppression, en principe, du « tiers payant » est insupportable pour bien des familles, car tout en constituant une garantie irremplaçable du respect des tarifs, il évite aux mutualistes les avances d'argent qu'ils ont consenties par le versement de leurs cotisations.

En fin de compte, à l'atteinte aux libertés mutualistes, s'ajoute l'atteinte à la liberté d'initiative d'hommes et de femmes dont l'action se situe à l'opposé de celles des compagnies d'assurance. Que deviennent dans toutes ces mesures contraignantes les principes moraux et civiques de la Mutualité que se plaisait à vanter M. Jeanneney ?

Le Ministre aurait-il oublié la déclaration qu'il fit au 25^e Congrès de la Mutualité à Saint-Malo, le 11 mai 1967 : « D'abord parce que la Mutualité, c'est l'initiative : initiative d'individus, initiative de citoyens qui, librement, parce que telle est leur volonté, telle est la forme d'action choisie par eux, décident d'agir ensemble pour la réalisation d'un certain idéal... La Mutualité c'est un mouvement, c'est un esprit, un ensemble d'institutions qui veut sa liberté d'action, parce que sans un degré suffisant de liberté d'action, il n'y a pas de vraie responsabilité... »

Ce sont ces principes démocratiques qui sont foulés aux pieds par les Ordonnances du 21 août 1967.

Il est certain que si — parlant devant les 1.500 délégués — M. Jeanneney avait donné les grandes lignes des Ordonnances, son allocution aurait provoqué un concert général de protestations.

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales connaissait l'état d'esprit des délégués, puisque lui avait été remise la résolution adoptée sur la Sécurité Sociale. Elle rappelait l'opposition des mutualistes aux pouvoirs spéciaux, au démantèlement du régime général de la Sécurité Sociale, à la réduction du droit des assurés sociaux,

et à l'augmentation de leur charge. Elle rappelait aussi l'attachement des mutualistes au respect des tarifs de la Sécurité Sociale, seule garantie d'un véritable droit à la santé, et elle invitait toutes les organisations mutualistes à participer à la défense des intérêts des assurés sociaux.

Qu'on ne s'étonne pas de voir les mutualistes participer dans de nombreux départements aux côtés des organisations syndicales, familiales et sociales à l'action contre les Ordonnances.

La Mutualité, point de rencontre des travailleurs d'opinions diverses, est majeure pour prendre ses décisions en toute indépendance. Elle ne saurait subordonner son action et sa présence active aux organismes ou cartels qu'a fait surgir l'indignation des assurés sociaux, à l'acceptation de tel syndicat ou groupement d'y participer.

Les mutualistes, et particulièrement ceux des mutuelles d'entreprises, se trouvent aux prises avec bien des problèmes : les fusions, les concentrations qui apportent des difficultés et souvent conduisent à des disparitions de sociétés mutualistes d'entreprises, les licenciements, le chômage qui sont sources de soucis financiers, la volonté du patronat et du gouvernement pour mettre en place des contrats-groupe gérés par des compagnies d'assurances pour les substituer aux mutuelles.

De tout cela, les mutualistes doivent prendre conscience ! C'est donc, tous unis, dans une vaste campagne d'envergure, que nous obtiendrons l'abrogation des Ordonnances. Ce faisant les mutualistes, comme le leur recommandait la résolution du Congrès de Saint-Malo, participeront à la défense des intérêts des assurés sociaux et à la sauvegarde des libertés mutualistes.

R. WYNHANT,

Secrétaire
de la Commission Confédérale
de la Mutualité.

la pêche sport et loisir

Cet article ne prétend traiter ni des techniques de la pêche, ni de la législation halieutique. Notre ami Mars-Vallett s'y emploie avec compétence depuis de nombreuses années dans différents périodiques et notamment dans "La Vie Ouvrière".

Nous voulons simplement souligner le rôle non négligeable des Sociétés de pêche et évoquer la complexité des multiples questions qui leur sont posées.

La pêche est incontestablement un loisir populaire puisque l'on dénombre environ 5 millions de pêcheurs et il est certain que l'important réseau de fleuves et rivières dont est dotée la France en favorise la pratique. Le pêcheur est une silhouette familière. Où que l'on aille au bord de l'eau, des petites rivières aux grands fleuves, on rencontre tous ces passionnés de la gaule, des fervents de la tranquille pêche au coup ou du sportif lancer, profanes "trem-pant du fil" et mordus bien équipés fréquentant assidûment les rivages.

Tous trouvent en ce loisir un excellent moyen de se détendre — voire se passionner — auquel s'ajoute assez souvent... la satisfaction de savourer une bonne friture ou une incomparable truite meunière ! La pêche est en effet un très bon "reconstituant" puisque c'est généralement un loisir de nature, même si l'on excepte le canal Saint-Martin — condamné d'ailleurs à disparaître prochainement — et dont les silhouettes de retraités parisiens ou travailleurs ayant fait le « boulot » étaient bien sympathiques.

« PROPRIÉTÉ PRIVÉE, DÉFENSE D'ENTRER »

Les années allant, le petit coin de pêche devient aussi difficile à trouver que le coin nature : dès qu'une berge est accessible et agréable, il est fréquent de voir les panneaux peu accueillants bien connus ; là où vous preniez une friture honnête, il n'y a plus trace de poisson, etc. En vérité rien n'est dû au hasard et c'est là qu'apparaît toute la nécessité d'informer les pêcheurs des nombreux problèmes qui les concernent.

LES TACHES DE LA SOCIÉTÉ DE PÊCHE

Trop de personnes — et malheureusement un certain nombre de pêcheurs — ne voient en la Société de pêche qu'un organisme se limitant à distribuer des cartes et à organiser son "gueuleton" annuel. S'il est vrai que certaines Sociétés ont un caractère assez "amicaliste", cela provient du fait qu'elles sont privées d'éléments progressistes et combattifs indispensables pour y mener une action efficace. L'adhésion des A.P.P. (Association de Pêche et de Pisciculture agréée) à l'U.D.P.A. (1) contribuera grandement par ailleurs à obtenir ou accroître cette efficacité. Car il n'est pas normal qu'une Société de pêche se limite à régler le

rempoissonnement de son plan d'eau, à organiser ses concours et qu'elle ignore la préparation d'une de ces mauvaises lois portant atteinte à la pratique de la pêche. C'est pourquoi le syndicat, le Comité d'Entreprise ne doivent pas sous-estimer la Société de pêche et se désintéresser de son activité. Le patronat, lui, ne s'y trompe pas et tâche toujours d'avoir la main sur ces Associations. Le C.E. Citroën, qui a repris — voilà quelques mois — le contrôle de l'importante Société de pêche que la direction voulait conserver comme un dernier bastion, peut considérer cette action comme positive. Trop souvent, dans les entreprises, la "Section Pêche" est isolée de la "Commission Loisirs", celle-ci se bornant simplement à voter le budget et à présider le concours annuel.

Veiller à ce que les grands problèmes ne soient pas ignorés, prévoir le "rayon" pêche à la bibliothèque, l'abonnement aux revues sérieuses, les conférences suivies de films spécialisés (la cinémathèque du Ministère de l'Agriculture en possède d'intéressants) sont autant de préoccupations que doit partager la Commission du C.E. Mais pour être convaincu du rôle important des Sociétés de pêche, encore faut-il savoir — il est vrai — quels sont ces grands problèmes qui se posent. Répétons-le, nous ne voulons pas ici **traiter** les questions, mais surtout les **sensibiliser**.

GUERRE AUX POLLUEURS

La pollution est sans doute la plus grosse menace qui pèse constamment. Non seulement elle détruit le poisson mais elle attaque la flore et la faune des cours d'eau. La plupart des Sociétés de pêche, des Fédérations et tout particulièrement l'U.D.P.A. mènent une lutte active contre les industriels pollueurs qui prennent nos fleuves et rivières pour des égouts ; cette lutte est rendue particulièrement difficile par le fait que ces industriels bénéficient de nombreux appuis ; d'ailleurs la complaisance du pouvoir à leur égard est bien connue. Cependant, l'action a porté ses fruits en maints endroits et abouti à la condamnation de pollueurs. Pour être natif de Clamecy, je ne citerai que la condamnation de l'importante S.P.C.C. (Société de produits chimiques) qui déversait ses déchets nocifs dans l'Yonne.

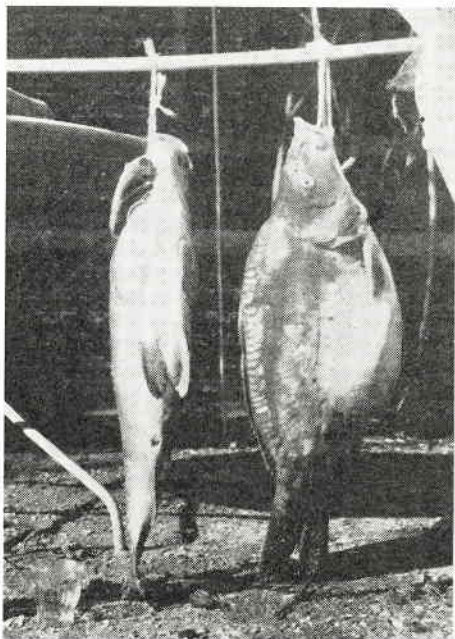
LES BERGES COMMERCIALISÉES

Le droit d'accès aux berges est également très important. On sait que les cours d'eau sont répartis en deux secteurs : privé, public. Il n'est pas question de fustiger tout propriétaire riverain, mais il est absolument indispensable de s'opposer aux abus de certains d'entre eux (dans le domaine maritime, on connaît le scandale des plages). Là encore, les Sociétés de pêche ont fort à faire puisqu'elles doivent à la fois s'opposer aux abus de certains riverains et com-





était-il justifié, ce panneau !...



battre les tentatives d'entraver le libre accès au domaine public que le pouvoir voudrait d'ailleurs rétrécir constamment au bénéfice du secteur privé.

PETITS AMÉNAGEMENTS ET GRANDS TRAVAUX

Les travaux piscicoles doivent également retenir toute l'attention des pêcheurs. En effet, la pêche est un loisir qui se développe constamment et si l'on veut éviter des "entassements" semblables à ceux du métro, il est nécessaire d'élargir les possibilités naturelles. Depuis que la main de l'homme a modifié la nature dans le bon sens, nous n'avons pas eu à nous plaindre. Or, les travaux piscicoles susceptibles d'améliorer les possibilités halieutiques sont très divers : création d'étangs, élargissement de petits rus, plantation d'arbres protégeant les rives, entretien des rivières, protection et création de frayères naturelles et artificielles, constructoin "d'échelles de passage" évitant les conséquences fâcheuses des barrages, etc.

Partant de ces questions, on sera donc convaincu que l'équipement touristique d'une région (Languedoc-Roussillon par exemple) devra intéresser sérieusement les Sociétés de pêche qui peuvent suggérer bien des aménagements appréciables dans le cadre des grands projets.

DE NOMBREUX PROBLÈMES ENCORE...

Une foule d'autres tâches s'impose également aux A.P.P. : études et informations des techniques nouvelles résultant souvent de nouveaux matériaux (fibre de verre, nylon, est), alevinage conséquent, étude de l'importante législation halieutique toujours en évolution, rapports avec les services administratifs intéressés (Agriculture, Eaux et Forêts, etc.), réglementation générale et locale, problèmes posés par le motonautisme, etc.

Ces nobles tâches ne sauraient nous faire oublier celles qui ont pour but d'assurer le bon fonctionnement de toute A.P.P. : cartes à établir, trésorerie, concours, sorties... et j'en passe.

Voici donc bon nombre de raisons pour que les pêcheurs — assez souvent considérés à tort comme des abstentionnistes notoires — se doivent au contraire de défendre le droit aux loisirs impliquant notamment la réduction du temps de travail.

En formulant les revendications de leurs adhérents, en apportant des propositions concrètes, les A.P.P. peuvent faire entendre la voix des pêcheurs jusqu'au Conseil Supérieur de la Pêche, lequel, ne l'oublions pas, détient les fonds de la "taxe piscicole".

Robert AIME.

(1) Union de Défense des Pêcheurs Amateurs et des Usagers des plaisirs de l'eau, 1, rue de Châteaudun, Paris (9^e).



il faut savoir ...

SPECIAL DOUBLE

de la Revue Pratique de Droit Social consacré aux Comités d'Entreprise et aux délégués du personnel: attributions économiques du C.E., C.C.E., financement, gestion, direction des activités sociales, protection contre les licenciements, temps payés, représentants syndicaux, réunions du Comité. Une utile synthèse actualisée de tout ce qui a été écrit dans la presse confédérale.

LA C.G.T.

répond aux questions posées sur la Sécurité Sociale. Une brochure à diffuser car elle aidera à la compréhension du problème et au renforcement de la lutte contre les Ordonnances réactionnaires.



LES PETITS C.E. ET « LA V.C.O. »

Quelques lecteurs nous demandent de présenter des expériences d'activités dans de petits Comités. Pour répondre à leurs préoccupations, nous signalons que la revue a déjà consacré plusieurs de ses numéros à ce sujet. Il s'agit notamment des « V.C.O. » n° 20, « Spécial » 21, 22, 23, 24, 25, 26. Le Comité de Rédaction continuera, comme par le passé, à se soucier de cet aspect de notre activité syndicale et d'aider sans cesse ainsi au renforcement des pouvoirs des petits Comités d'Entreprise.

LOISIRS SPORTIFS

Continuant ses efforts pour l'organisation du contenu des loisirs et des vacances, LOISIRS SERVICE F.S. G.T. propose aux Comités d'Entreprise, ainsi qu'aux individuels, des séjours à la neige de Noël à Pâques. Au programme figurent :

— Des séjours à Saint-Véran (Hautes-Alpes), Samoëns (Haute-Savoie), Mijoux (Ain), Saint Sorlin d'Arves (Savoie), Le Grand Bornand (Haute-Savoie), Valloire (Savoie), Val d'Isère (Savoie) et dans l'un des 21 centres de l'U.C.P.A.

— Séjours pour les jeunes de 13 à 15 ans, de 16 à 25 ans, de 18 à 30 ans, familles avec enfants, etc...

— LOISIRS SERVICE propose également plus de 90 week-ends à la neige dans les meilleures stations de ski.

LA REVOLUTION

des Révolutions de Jean Elleinstein. Titre significatif. Voilà clairement exprimée la portée capitale d'Octobre : une Révolution qui s'est attachée à la propriété privée des moyens de production et d'échange. Quelques développements intéressants : l'analyse de la situation de la vieille Russie à la veille de cette date mémorable, le rôle dynamique du parti forger de ces journées et de leurs lendemains — le parti bolchevik — et ... initiative originale, la place et l'apport de ses dirigeants (Ed. Sociales).

TOUT COMMENCE A PETROGRAD

ou les cent jours d'Alexandre Alexandrovitch Teleguine, par J.F. Kahn et P. Durand. Octobre 17 perçu avec les yeux d'un témoin d'abord passif puis intéressé, avec

les yeux de ceux qui voulaient la perte de la Révolution ou de ceux dont la myopie congénitale leur en cachait la portée (Ed. Fayard).

MILLE ET UN JOURS

de Vladimir Pozner. Le talent d'un romancier au service de la compréhension et de l'amour des hommes... Sur les faux pas et la victoire d'Octobre, écrit avec le cœur et l'intelligence de l'homme (Ed. Julliard).

ONZE POEMES

pour le Vietnam par J. Gaucheron et A. Monjo. Dessins de M. Miaille. Il ne suffit pas toujours de « bien vouloir » pour parvenir au « bien dire ». En l'occurrence, il y a eu coïncidence : cela donne une œuvre commune, touchante, respectable et belle. (Plaquette imprimée aux dépens des auteurs, les bénéfiques éventuels iront à la solidarité au Vietnam).

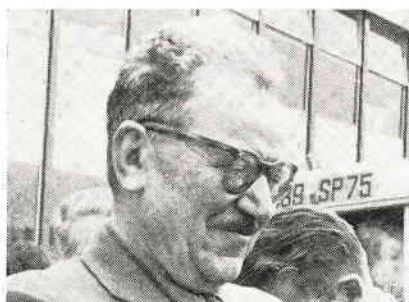
LE PORT DES ABSENTS

d'Alain Prévost. Un vrai roman, peut-être le meilleur de l'auteur paru jusqu'à ce jour. Où la confrontation du réel et de l'imaginaire permet de concevoir toute la profondeur de la réalité humaine (Ed. du Seuil).

QUATRE SIECLES

de chansons françaises, de la guerre de Cent Ans à la Révolution de 1848. Quatre siècles mouvementés et pourtant passionnants pour nous qui les regardons de loin. Sélection d'une grande séduction, de toute façon intéressante par l'écoute de morceaux inédits ou peu connus (Guilde Internationale du Disque).

AU RYTHME DES JOURS



un livre de b. frachon

Ce premier volume des plus importants articles, discours, extraits de rapports de Benoît Frachon concerne la période 1944-1954.

Il constitue un panorama extrêmement riche de ces dix années pourtant marquées par une densité extraordinaire d'événements. Elles vont, en effet, de la Libération au complot ourdi contre la C.G.T. et à la lutte contre la C.E.D. C'est la période de la première guerre du Vietnam et d'une vaste offensive contre le niveau de vie des masses laborieuses résultant du blocage des salaires, d'une inflation et d'une hausse des prix accélérées.

Plusieurs textes — tel l'historique appel aux métallos parisiens ou cette lettre à R. Bossus sur la préparation de l'insurrection dans les entreprises, document inédit jusqu'ici — rappellent ce que fut l'action des syndicats dans les combats clandestins.

La Libération va voir naître de nouveaux affrontements de classes. Les syndicats, qui ont retrouvé une large activité publique et sont devenus de grandes organisations de masse, sont confrontés à de nouveaux problèmes. Les hommes des trusts, les collabos multiplient les entraves au redressement économique et à l'instauration de la démocratie. Plus ou moins cachée, leur opposition aux revendications ouvrières va devenir de plus en plus ouverte. Dès 1945, la C.G.T. va se heurter à de Gaulle, président du Gouvernement provisoire qui prétend restreindre son rôle.

La lutte de classe devient plus complexe et s'aiguise. Nombreux sont cependant les publicistes qui ont dénaturé cette période, voire même, offert une vision entièrement fautive des positions véritables de la C.G.T.

C'est dire que les textes de Benoît Frachon représentent des documents indispensables à l'intelligence de cette période, particulièrement pour les militants qui ne l'ont pas vécue directement.

Le combat pour l'unité fait l'objet de nombreux articles ou interventions

de Benoît Frachon, dégageant les données essentielles à chaque étape des luttes. Ces textes apportent ainsi un témoignage de première importance sur la constance de la préoccupation unitaire de la C.G.T.

Tantôt, il s'agit de démonter les manœuvres scissionnistes dirigées contre la C.G.T., telle la tentative de division entreprise dès 1946 contre la Fédération des P.T.T., ou de démasquer l'agent corrupteur Irving Brown, grand dispensateur des dollars américains.

Tantôt, il s'agit de mettre en garde les militants contre le sectarisme, de situer les responsabilités pour faire progresser le mouvement vers l'unité.

Non seulement les textes de Benoît Frachon permettent d'apprécier les changements aujourd'hui intervenus, mais ils ont souvent valeur de principe pour la démarche unitaire des organisations de la C.G.T. A ce niveau leur actualité demeure pleine et entière.

Le livre de Benoît Frachon expose les raisons fondamentales de la scission de 1947 et du complot des années 1950, contre la C.G.T. On relira sur ce dernier point avec un grand intérêt l'allocution enregistrée sur bande magnétique communiquée aux délégués du 29^e Congrès ainsi que les extraits du rapport de Benoît Frachon lu devant les Assises Confédérales par Gaston Monmousseau parce que le Secrétaire Général de la C.G.T. était alors recherché par la police et contraint de travailler dans l'illégalité.

Ces textes sont de nos jours encore indispensables à la compréhension du processus d'altération de la démocratie qui portait en germe l'avènement du pouvoir personnel en 1958.

L'ouvrage donne également la mesure de ce que fut le combat difficile et courageux des syndicats contre la première guerre du Vietnam et contre l'intégration de la France dans le bloc militaire atlantique, de leur campagne contre la C.E.D. et la militarisation de l'Allemagne.

Il offre, au fil des pages, un bilan

impressionnant de l'activité des syndicats pour défendre pied à pied les revendications ouvrières et — des grandes manifestations du Champ-de-Mars en juillet 1946 aux grèves d'août 1953 — un panorama des grandes luttes ouvrières qui ont jalonné ces dix années.

Plusieurs textes intéressent directement l'activité des délégués du personnel et des membres des Comités d'Entreprise, ils retiendront l'attention des lecteurs de « La V.C.O. ».

Un bref compte rendu ne permet que de donner un aperçu de quelques thèmes principaux de l'ouvrage. Mais il faut insister sur un des caractères de ce livre signalé par le préfacier, notre camarade Henri Krasucki : « Ce qui donne une valeur particulière à ces textes, c'est qu'ils ont précisément contribué à faire ces vingt années. » Ce n'est pas là sa moindre importance.

Réaction contre l'agression d'une information toujours plus volumineuse et soumise à l'idéologie dominante, le goût des lecteurs pour les « documents » va aujourd'hui croissant. Ecrits au fil des batailles sociales les textes de Benoît Frachon sont irrécusables. Ils portent sur cette période un témoignage unique, véritablement objectif.

Nombreux sont les militants qui, à leur lecture, retrouveront leurs propres combats. Mais ce livre concerne directement aussi ceux qui ne les ont pas vécus. En le publiant, Benoît Frachon, manifestement, a voulu mieux faire connaître les positions et le rôle de la C.G.T. Il a beaucoup pensé aux jeunes, héritiers et continuateurs des combats de ces vingt dernières années. Il répond ainsi à leur désir de mieux connaître la belle et grande histoire de la C.G.T., les combats d'hier qui éclairent nos luttes actuelles et ouvrent les certitudes de l'avenir.

Ce livre concerne donc un vaste public. Lui donner place dans les bibliothèques des Comités d'entreprise est indispensable.

Jean MAGNIADAS.

Les Ordonnances concernant le démantèlement de la Sécurité Sociale touchant 34 millions d'assurés ont fait et font grand bruit entraînant la réaction de la classe ouvrière. Le gouvernement a organisé une grande orchestration à propos de « l'intéressement des travailleurs à l'expansion des entreprises », mais la « montagne a accouché d'une souris ».

Par contre on a peu entendu parler d'un nouveau train d'Ordonnances, datées du 28 septembre dernier et apportant des allègements fiscaux aux entreprises capitalistes. Comme dit Monsieur Pompidou, les Ordonnances constituent un tout, une politique d'ensemble. Ce nouveau train représente un cadeau fiscal de 360 millions (36 milliards d'anciens francs) pour les monopoles. Les mesures prises séparément semblent de détail ; en réalité, elles renforcent encore les nombreux privilèges fiscaux déjà existants pour les sociétés.



de distribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale de l'action] ne donneront plus lieu qu'à un droit d'enregistrement de 7 %, au lieu de 12 %, sous condition de la réalisation d'une augmentation en numéraire pour un montant équivalent.

Les revenus des valeurs mobilières émises à l'étranger et dont le paiement est effectué en France ne seront plus assujettis à une retenue à la source de 33 1/3 %. Selon le gouvernement, au stade actuel du Marché Commun, l'Etat est désarmé devant le transfert de titres à l'étranger. La solution trouvée pour réprimer le trafic a été de supprimer l'impôt.

Sans vouloir allonger cette énumération, précisons encore que les Sociétés d'investissements (S.I.C.A.V.) pourront reporter sur quatre ans le transfert des « avoirs fiscaux » attachés aux produits du portefeuille et seront exemptées de la taxe sur les activités financières.

LES CONCENTRATIONS

Une série de décisions concerne la concentration. Selon le Ministère des Finances, les fusions bénéficiaient, en France, déjà du régime le plus favorable de tous les pays du Marché Commun. On en rajoute :

— pour quatre années (jusqu'à fin 1970), les plus-values apparues lors des fusions pourront n'être réintégrées dans les bénéfices taxables qu'après un délai de quatre ans, se répartissant de la 4^e à la 10^e année. L'imposition des plus-values au taux réduit de 10 % pourra être étalée sur une période de 4 ans ;

— la distribution aux actionnaires de titres provenant d'une absorption partielle pourra bénéficier de la franchise d'impôt durant un délai de trois ans au lieu d'un.

A propos des opérations de reconversion, une revue spécialisée précise que « l'article 4 de l'ordonnance du 28 septembre 1967 leur accorde (aux entrepri-

ses) de nouveaux avantages qui s'ajoutent aux avantages existants ». Il s'agit :

- de la possibilité d'exonérer pendant 5 ans de la patente ;
- de la taxation étalée sur 10 ans au lieu de 5 des plus-values sur les éléments qui ne sont plus nécessaires à la nouvelle activité.

LES ACTIONNAIRES ET LES DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉS

Les dirigeants de Sociétés ne sont pas oubliés. Ils seront maintenant exonérés de la taxation de 8 % sur les plus-values résultant de la cession de droits sociaux (actions, parts, etc.).

Les incorporations de réserves et de provisions au capital (qui s'accompagnent

L'INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires dont les titres sont cotés en bourse, doivent être informés de façon un peu plus précise ; une Commission de surveillance composée d'un président nommé en Conseil des Ministres et de quatre personnalités devra y veiller.

On sait que les membres des Comités d'Entreprise ont droit aux mêmes communications que les actionnaires. Mais c'est en exigeant dans toutes les entreprises que les comptes soient portés à leur connaissance qu'ils pourront se faire une idée de la situation de l'entreprise, qu'ils pourront constater les conséquences des privilèges fiscaux (les nouveaux et les anciens) dont bénéficient les capitalistes et en tirer les conséquences pour le développement de l'action des travailleurs.

A. JAMET.

OFFRES ET ANNONCES

Deux ventes intéressantes, compte tenu des infrastructures nouvelles qui se créent dans la région de Blois (autoroute, proximité de Paris : 155 km, nombreux trains, plan d'eau sur la Loire) et des possibilités de la contrée (pêche, chasse, tourisme, parcs de loisirs) :

● en Sologne (150 km de Paris), à proximité de la Loire, une propriété comprenant une gentilhommière (30 pièces plus les sanitaires et cuisines), deux autres bâtiments, un très beau parc de 20 ha et, en location, un terrain de chasse de 317 ha (2 étangs, 1/2 terre, 1/2 bois).

● au centre de la Sologne, belle propriété avec magnifique parc boisé de 12 ha comprenant également une gentilhommière d'excellente construction (environ 22 pièces et nombreux sanitaires, chauffage central, électricité « force »), trois autres bâtiments, un ruisseau, un tennis.

S'adresser à Tourisme et Travail de Blois, Bourse du Travail, Blois (41).

Recherche pour vacances scolaires Pâques et été : locaux pour colonies de vacances 60 à 120 places. Ecrire C.E. Renault, 119, rue du Point-du-Jour, BILLANCOURT (92).

A vendre : 1 marmite calorifugée cylindrique 17 litres, 5 marmites rectangulaires de 40 litres dont 1 comprenant 3 compartiments. S'adresser au C.E. U.R.S.S.A.F., 47, av. Simon-Bolivar, Paris-XIX^e.

Recherche de deux emplois, l'un pour poste « économiste », l'autre pour poste « correspondant Sécurité Sociale ». S'adresser à Tourisme et Travail Région Parisienne, 1, rue de Châteaudun, Paris-IX^e.

Bibliothécaire recherche emploi mi-temps. Ecrire à Mme C. Kamenney, 3, bd J.-Ferry, Paris-XI^e.

Jeune gardienne maternelle diplômée recherche emploi dans une crèche. Ecrire à Mme L. Guillemard, 5, rue du Vieux-Moulin, Chelles (77).

Amis lecteurs,

SI VOUS DÉSIREZ
INTERROGER UN
OU PLUSIEURS
ANNONCEURS DE
VOTRE REVUE,

adressez-nous

les

cartes-postales

ci-jointes

NOUS NOUS FERONS
UN PLAISIR
DE
VOUS FAIRE
ENVOYER
LA
DOCUMENTATION
UTILE.

“la v.c.o.”

c'est

VOTRE revue :

ABONNEZ-VOUS!

DEMANDE DE DOCUMENTATION

Ayant remarqué l'annonce parue dans « La Vie des Collectivités Ouvrières » n°, veuillez m'adresser, sans engagement de ma part, une documentation complète de la firme :

Je m'intéresse en particulier à :

Nom et adresse où doit être envoyée la réponse :

DEMANDE DE DOCUMENTATION

Ayant remarqué l'annonce parue dans « La Vie des Collectivités Ouvrières » n°, veuillez m'adresser, sans engagement de ma part, une documentation complète de la firme :

Je m'intéresse en particulier à :

Nom et adresse où doit être envoyée la réponse :

BULLETIN D'ABONNEMENT

à "la vie des collectivités ouvrières"

Il est de l'intérêt évident de chaque militant des C.E. et organismes similaires de s'abonner à "La V.C.O." qui lui permet de recueillir l'expérience collective des organisations C.G.T. tant sur le fond des questions que dans les domaines pratiques les plus divers.

Pour vous abonner (9 F les quatre numéros), pratiquer comme il est dit en bas de page du "sommaire" ou retourner cette carte sous enveloppe avec un mandat-poste (bleu) en remplissant le verso.

**la vie
des collectivités
ouvrières**

18, rue des Fêtes

PARIS-19^e
(Seine)



**la vie
des collectivités
ouvrières**

18, rue des Fêtes

PARIS-19^e
(Seine)



Je déclare souscrire un abonnement de quatre numéros à
« La Vie des Collectivités Ouvrières » à adresser ainsi :

NOM : _____ Prénom : _____

Bureau : _____
(S'il s'agit de l'adresse de l'entreprise.)

Adresse complète : _____

Département : _____

Profitez de l'envoi de cette carte pour nous adresser vos remarques
et suggestions. Merci !...

A
QUALITÉ,
CONVENANCE
et
PRIX
ÉGAUX,

*donnez
votre préférence
aux annonceurs
de*

la "v. c. o."

Remplir et
retourner
à

**la vie
des collectivités
ouvrières**

← *sous enveloppe affranchie*
en joignant un mandat-poste (bleu) de 9F

sports d'hiver

avec

LOISIRS ET VACANCES DE LA JEUNESSE

- vacances de NOËL et PAQUES à la neige en FRANCE, ITALIE, SUISSE, AUTRICHE pour enfants, jeunes et adultes
- séjours à la semaine de JANVIER à AVRIL aux MORILLONS (Haute-Savoie)
- week-ends de neige

Tél. 205-65-99 - 4 et 6, rue Château-Landon - Paris-10^e

*Pour créer et enrichir votre bibliothèque
Pour être au courant de l'actualité littéraire*

DEMANDEZ

"Le Trait d'Union des bibliothèques discothèques"

*Bulletin bimestriel d'informations et de liaison destiné
aux animateurs et aux adhérents des bibliothèques
et discothèques.*

Envoi gratuit sur simple demande au

Centre de Diffusion du Livre et de la Presse

142, BOULEVARD DIDEROT. PARIS 12^e

SOPARECO

LITERIE

DRAPS

C O U V E R T U R E S

S E R V I E T T E S É P O N G E S

V Ê T E M E N T S D E T R A V A I L

V Ê T E M E N T S D ' E N F A N T S

SHORTS

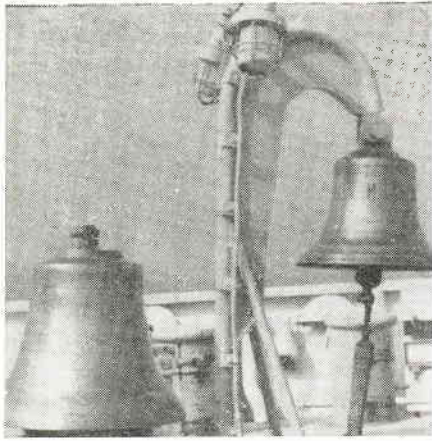
MARINIÈRES

CHAUSSURES

JOUETS

CADEAUX

SO. PA. RE. CO., 28 et 30, Rue Pasteur
94 - VILLEJUIF - Tél. 726 73-06



DES CROISIÈRES POPULAIRES

Le Comité d'Etablissement de Nord-Aviation-Châtillon s'est engagé depuis quelques années dans la réalisation de loisirs populaires, l'une de ces activités principales étant le tourisme culturel.

Progressivement le tourisme a pris dans notre entreprise un caractère de masse. Chaque année 1.500 travailleurs participent à divers sorties et voyages : Châteaux de la Loire, Baillet, Gorges du Tarn, Luxembourg, Andorre, Forêt Noire, Italie, Londres, Hollande, 1^{er} mai à Prague, Budapest, Berlin et R.D.A., Sofia, Varsovie, ou organisation de vacances en France et dans tous les pays d'Europe.

En 1962 le premier voyage aérien transportait à Londres, pour cinq jours, cent travailleurs. Depuis lors, d'autres circuits permirent de découvrir la culture et le mode de vie des habitants européens.

En 1965, après d'importants débats au sein de notre syndicat C.G.T. et du C.E., une croisière autour de l'Europe fut possible : Marseille, Yalta, Moscou, Leningrad, capitales nordiques, Le Havre, Paris. Celle-ci eut lieu à bord de deux navires de la flotte marchande soviétique : « Litva » et « Kroupskaïa ». Les participants, au nombre de cent, se répartissaient comme suit : ouvriers, 38 % ; employés, 30 % ; techniciens, 25 % ; ingénieurs, 7 %. Ce voyage a permis de faire la connaissance de l'Union Soviétique et a eu au retour un profond retentissement dans l'entreprise. Il est vrai que cette croisière-vacances, qui — contrairement aux autres voyages — ne fut pas subventionnée par le C.E., ne bénéficia pas d'une plus forte participation du fait de son prix relativement élevé.

Deux mois après les congés le bureau de voyages « Transtours », grâce auquel ce voyage put être réalisé, invita un responsable de notre C.E. à visiter le dernier né de la flotte soviétique, le « Pouchkine », premier bateau d'une série construite sur les chantiers de Wismar, en R.D.A. Cette initiative fut fructueuse car la visite de cette superbe unité battant pavillon soviétique

produisit une vive impression. Aussi sur place on s'entretint de la possibilité d'une visite de ce navire par les travailleurs de Nord-Aviation.

TOURISME, PASSEPORT POUR LA PAIX

Ce n'était pas facile, nombreuses étaient les difficultés.

En effet, le port d'attache de ces bateaux est Odessa, sur la Mer Noire, de plus, il fallait que cette visite eut lieu un dimanche de printemps au Havre. Sans vouloir faire ici de publicité gratuite, nous ne dirons jamais assez que la compréhension et la compétence de la direction de « Transtours », justifiées par des années de travail au service du tourisme populaire et culturel, permirent cette impensable réalisation.

Par ses soins, 750 touristes soviétiques débarquaient sur le sol de France et le 15 mai 1966, 750 travailleurs de Nord-Aviation transportés par 18 autocars, embarquaient sur le frère du « Pouchkine », le « Tarass Chevtchenko ». Se représenter la joie, l'atmosphère de fête, rappelant aux anciens les beaux jours de 1936, s'avère difficile pour qui n'a pas vécu cette mémorable journée. Après un plantureux repas et quelques heures passées à bord tous reprirent à regret le chemin de Châtillon. Il est à citer que le lendemain, 90 touristes soviétiques invités par le C.E. trinquèrent à la paix et à l'amitié entre nos deux peuples — dans la cantine — avec plus de 1.000 travailleurs de l'entreprise, les représentants de la direction de « Transtours » et de la municipalité de Châtillon.

« Pourquoi pas une vraie croisière de deux jours en mer ? » proposèrent les responsables du C.E. Cette idée reprise par « Transtours » fit son chemin et aboutit à une croisière populaire sous le signe : « Tourisme, Passeport pour la Paix ». Cette initiative, née sous l'impulsion du Comité, permit, pour la première fois en France, à 750 travailleurs

de vivre ce qui n'est jusqu'à présent que le privilège d'une minorité.

Tout d'abord, notre C.E. décida en réunion plénière sa participation à cette croisière et, pour cela, débloqua un important crédit (subvention de 75 %).

Ensuite, toutes nos sections syndicales C.G.T. furent alertées et avec les autres syndicats un important collectif de travail se constitua.

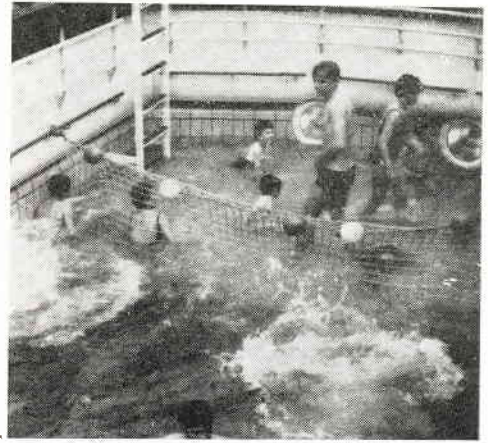
Après la distribution de tracts, les travailleurs intéressés se pressaient avant l'heure devant le local du Comité. Un grand nombre de camarades étaient à leur poste. Les inscriptions furent closes en peu de temps laissant insatisfaits près de 300 salariés.

En un mois ce fut l'organisation pratique : établissement d'un « manifeste », c'est-à-dire un état de tous les participants avec renseignements d'état civil à transmettre aux autorités portuaires et un dossier individuel avec carte d'embarquement, réservation de transport, programme.

Le départ eut lieu en train spécial de St-Lazare (1) au Havre. C'est avec beaucoup de joie — disons un peu d'émotion — que nos 750 amis embarquèrent à bord d'une magnifique unité de la flotte soviétique : le « Yvan Franko ». Le commandant, l'équipage et l'orchestre du bord nous accueillirent. L'organisation parfaite permit à chacun de trouver en peu de temps sa cabine. A l'appareillage tout le monde se rencontra sur le pont. Il serait trop long de relater ici ce que nous avons vécu à bord. Aucun n'est prêt d'oublier la gentillesse et l'amitié de nos amis soviétiques. Le soir, un spectacle fut donné en notre honneur par l'équipage soviétique ; quant au bal, il connut un vif succès jusque tard dans la nuit.

Quel bonheur le lendemain matin de s'éveiller à bord d'un bateau, et quel bateau. Un palace flottant. Mais tout a une fin ! A 18 heures, ce dimanche 16 avril 1967, nous reprenions le train spécial réservé par « Transtours » pour

(1) Gare parisienne.



piscine



le « yvan franko »

rejoindre Paris, où des autocars nous attendaient pour le transfert à la porte d'Orléans (2) et à Châtillon.

Toute cette aventure s'était passée sans incident grâce à la tenue parfaite des participants et au travail du collectif de responsables des trois organisations syndicales.

LEÇON D'UNE EXPERIENCE

Rien ne saurait mieux exprimer les réactions des participants que les nombreuses lettres parvenues au C.E. et dont nous donnons ci-dessous quelques extraits :

« ...en y ajoutant une forte propension à mon indépendance, je craignais à vrai dire ce qui aurait pu gêner ma tranquillité. ...me voilà lancé dans l'expérience beaucoup plus par curiosité que par envie, belle expérience en effet... on y apprend énormément de choses dans ces périodes organisés, tout

(2) Paris.

d'abord la somme de travail que représente pour le C.E. leur mise sur pied...

« ...A dire vrai, on peut être « emballés » par toutes ces réalisations que j'ai vécues et mes préjugés anciens sur mes loisirs en « isolé » ont fondu au soleil des croisières...

« ...On y apprend aussi comment on vit dans le monde extérieur au nôtre.

« 15 et 16 avril, deux dates que nous n'oublierons pas. Un week-end de rêve inaccessible pour la plupart des familles aux revenus modestes qui peuplaient joyeusement l'« Yvan Franko » ces jours-là. Vocation du C.E. pleinement remplie.

« ...Je crois qu'il serait bon d'intensifier ces voyages afin de rapprocher un peu plus chaudement tous ces humains qui se perdent de vue un peu plus chaque jour par ces temps modernes et troublés...

« Les soussignés tiennent à exprimer au C.E. leur vive satisfaction pour l'excellente réussite de la mini-croisière des 15 et 16 avril sur l'« Yvan Franko »... (suivent des dizaines de signatures).

« ... Quand à l'accueil du personnel et de l'équipage il fut si chaleureux que nous en garderons longtemps le souvenir. Une seule pointe de regret, c'est cette barrière linguistique qui ne permet pas de dire à ces représentants d'un peuple si aimable tout ce que nous aurions voulu qu'ils sachent sur notre joie à les côtoyer... »

Comme en attestent ces quelques extraits, nous pouvons affirmer que l'organisation de loisirs collectifs ne s'oppose pas à ce que d'aucuns voudraient laisser penser, à savoir l'individualisme ou l'insociabilité. Bien au contraire, le côtoiement des différentes catégories de personnel, sans nuire à l'isolement que réclament certaines joies, permet de mieux se comprendre et bien souvent de renverser des barrières artificiellement dressées par le patronat. Nous connaissons certains participants pour lesquels cette expérience fut une véritable découverte et dont le résultat le plus important aura été le renforcement d'une compréhension mutuelle à l'intérieur même de l'usine.

En second lieu on peut remarquer que la même surprise agréable s'est manifestée à l'égard du personnel soviétique du navire. Là encore, des séquences de la propagande bourgeoise furent effacées. Encore faut-il, comme cette expérience l'a permis, mettre en contact les travailleurs des différents peuples. Par de tels rapprochements les mots « Paix » et « Amitié » trouvent toute leur signification dans la progression de la compréhension mutuelle.

LES PERSPECTIVES

Notre C.E., sur la base de ces expériences, souhaite persévérer dans cette voie. Mais il pense que l'on peut faire plus et dans de meilleures conditions.

En effet, il lui apparaît comme indispensable de coordonner l'activité touristique et culturelle des C.E. Que peut-on attendre de cette coordination ? Tout d'abord — et ce n'est pas le moindre aspect de la question — une participation de masse permettant d'ob-

dans le salon de musique



croisières (fin)

au restaurant



tenir de meilleurs prix. De plus, elle donnerait aux travailleurs des différentes branches d'industrie la possibilité de mieux se connaître, et, enfin, soyons francs, elle insufflerait un style d'activités dynamiques, une ambiance enrichissante.

Nous pensons en particulier aux croisières-vacances. Nous avons en ce domaine deux expériences : l'une avec une majorité de travailleurs, l'autre avec une majorité issue de la classe privilégiée. La première se fit dans une ambiance « du tonnerre » ; tout le bateau n'eut qu'une seule âme, passagers et équipage vivant au même diapason. La seconde fut marquée par l'omniprésence de l'argent, des différences qu'il crée sur bien des plans. A ce sujet, nous croyons bon de souligner que les goûts douteux de ces passagers en matière de loisirs ne sont guère enviables.

Il ne peut y avoir de notion étroite

des loisirs collectifs pour les travailleurs. Aujourd'hui, viser aussi haut nous aide dans nos tâches de demain. Et à ceux qui penseraient « c'est trop beau, c'est trop faste », nous disons « venez voir, venez questionner les travailleurs de Nord-Aviation, vous serez fixés ». C'est pourquoi nous pensons qu'une coordination effective permettra de développer le juste objectif du Tourisme Populaire et Culturel.

UNE SUITE LOGIQUE

Tout naturellement au début de juillet dernier, notre C.E. proposait aux travailleurs de l'entreprise une croisière de cinq jours pour... mai 1968 sur le même navire soviétique « Yvan Franko » avec escales à Alger et aux Baléares.

C'était une gageure, les prix offerts n'étant valables que pour un effectif complet du bateau, soit 750 personnes.

Le dispositif intersyndical fut à nouveau mis en place pour les inscriptions et deux jours après l'objectif était atteint... encore une fois largement dépassé. Priorité absolue d'inscriptions était donnée aux travailleurs n'ayant pu participer aux croisières précédentes !

Le règlement prévoit des paiements échelonnés mensuellement jusqu'au départ qui, rappelons-le, s'effectue un an après.

Sur les 750 places, 60 étaient réservées au C.E. Farman. A ce sujet, il est utile d'insister sur les réalisations communes à plusieurs Comités, préludes à une coordination effective des C.E.

Une question vient aux lèvres : pourquoi une telle participation de masse ? Il ne fait aucun doute que la perspective de participer à un voyage, dont les précédents furent un modèle d'organisation, possède un attrait particulier. Mais la raison déterminante est la soif d'apprendre et de connaître des travailleurs, alliée aux facilités et au prix compétitif proposés par leur C.E.

Quelle meilleure façon pour le syndicat d'apparaître aux yeux de tous com-

me une véritable organisation de masse avec ses nombreux militants dévoués et compétents !

Lors d'une récente réunion plénière du C.E., la direction de Nord-Aviation s'étonnait que ces croisières aient pour cadre un bateau soviétique alors que notre pays possède des navires adaptés aux croisières maritimes. La raison en est simple : la compagnie française Paquet propose des tarifs trois fois plus élevés, pour une croisière identique.

A ce propos, un article publié dans le journal « Le Monde » du 29 août 1967 illustre bien l'orientation toute différente de la Compagnie des Messageries Maritimes et du « Club Méditerranée » (Rothschild). L'article intitulé : « Un échec à suivre » fait état du fiasco complet du « Club Méditerranée » en la matière, malgré les subventions accordées par l'Etat (5 millions de nouveaux francs). Ces croisières d'un coût de 3.000 F à 5.000 F, où dans l'esprit du « Club » les P.D.G. et les travailleurs pouvaient ensemble sur un pied d'égalité goûter les joies des loisirs, ne furent pas populaires parce que (selon l'article) « les circuits et le matériel étaient inadaptés ». Mais surtout : « ... le « Club » et les Messageries ont fait la démonstration — coûteuse — que dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, l'improvisation et le compromis ne paient pas. Leurs croisières n'étaient pas de vraies croisières et en tout cas pas des croisières à la portée de tous... ».

Si ces messieurs de la haute finance subissent certains échecs, cela ne doit pas nous faire perdre de vue qu'ils considèrent le « loisir » comme une source de profit et une zone d'influence idéologique. Il est donc nécessaire de persévérer dans l'affirmation de notre compétence et de notre vocation à répondre aux besoins de loisirs culturels des travailleurs. Il est de notre responsabilité de trouver les formes d'expansion de nos activités en ce domaine.

André SABOURAUD,
Président « Loisirs et Culture »
du C.E. Nord-Aviation-Châtillon.



U.R.S.S. actua lité d'un anni versaire

Ces temps-ci, les Soviétiques célèbrent avec un éclat tout particulier et une légitime fierté le cinquantième anniversaire de la Révolution d'Octobre 1917. Nous comprenons l'émotion de nos amis et leur joie nous réjouit.

En dehors de toute appréciation politique, laissant à chacun son droit de jugement, l'Association FRANCE-URSS se saisit de cet événement exceptionnel afin de développer sous toutes ses formes une très grande activité pour la connaissance de ce grand pays ami, et, en premier lieu, évoquer ce que fut cette Révolution, ce qui la précéda et ce qui s'ensuivit, ce qui se passa dès les premières années du pouvoir soviétique jusqu'à nos jours. Nous pénétrons ainsi dans l'une des plus grandes aventures vécues par un peuple, nous aiderons ainsi à mieux comprendre cette grande Union Soviétique que nous sentons vivre si près de nous.

Le livre demeure un des moyens les plus efficaces de connaissance. Citer tous les romans, les ouvrages de documentation, les essais, n'est pas ici l'objet de notre article (le C.D.L.P. en publie le catalogue complet), mais il apparaîtrait néanmoins utile d'en souligner quelques-uns :

— DIX JOURS QUI EBRANLERENT LE MONDE : les journées d'octobre 1917 à Pétrograd. Un reportage passionnant, une histoire fidèle rédigée par le célèbre journaliste américain John Reed.

— HISTOIRE PARALLELE : U.R.S.S. ET ETATS-UNIS, par Aragon et Maurois.

— LE CHEMIN DES TOURMENTS, par Alexeï Tolstoï : une fresque magistrale de la société soviétique dans les années 20.

— LE DON PAISIBLE, par Mikhaïl Choukhov, prix Nobel : la guerre civile en pays cosaque. Un très grand roman.

— LES VIVANTS ET LES MORTS, par Constantin Simonov.

« la nouvelle architecture qui apporte la déchirure »...



— LA PETITE GARE, par Youri Kazakhov : recueil de nouvelles par l'un des tous premiers prosateurs soviétiques de la nouvelle génération.

Et par des auteurs français, notamment :

— LENINE, par Jean Bruhat.

— L.U.R.S.S. EN MOUVEMENT, de Francis Cohen.

— L'U.R.S.S. AU RYTHME DE NOTRE TEMPS, par Fernand Grenier.

— DU MOUJIK AU SPOUTNIK et UN CERTAIN IVANOV, de Jean Cazalbou.

— CONNAISSANCE DE L'U.R.S.S., par Georges Cogniot.

— OCTOBRE 17 VU DE FRANCE, par Jacques Duclos.

— REVOLUTION DES REVOLUTIONS, par Jean Elleinstein.

— LES 300 JOURS DE LA REVOLUTION D'OCTOBRE, par G. Soria.

— MILLE ET UN JOURS, de V. Pozner.

Par ailleurs, citons quelques remarquables livres-documents :

— L'U.R.S.S. DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE : ouvrage historique exceptionnel qu'on peut se procurer au « Livre-Club-Diderot ».

— QUAND LENINE VIVAIT A PARIS, de Charles Feld, préface de G. Cogniot.

— REVOLUTION D'OCTOBRE : le film de Rossif mis en page par Madeleine Chapsal.

— TOUT COMMENCE A PETROGRAD, par P. Durand et J.-F. Kahn : la Révolution vue avec les yeux des témoins et des acteurs.

Dans le domaine du disque, les éditions ne manquent pas :

— APRES OCTOBRE 17 : des poèmes de Maïakovski, Pasternak, Blok, Akhmatova... lus par des artistes de talent.

— OCTOBRE, chanté par Jean Dréjac ou Claude Vinci. ▶

— 50 ANS DE CHANSONS SOVIÉTIQUES, coffret des « Chants du Monde ».

— DROUJBA, de Jean Dréjac et Philippe Gérard — tout comme Octobre — sur le thème de l'amitié franco-soviétique.

— CHANTE MA BALALAIKA, orchestre d'instruments populaires.

— Les nombreux disques des CHŒURS DE L'ARMÉE SOVIÉTIQUE.

— LE CHANT DES FORETS, les SYMPHONIES n° 5, n° 7 — Léninegrad — et n° 12 — Octobre 17 — de Chostakovitch.

— ALEXANDRE NEVSKI, de Prokofiev.

— CONCERTO pour violon et orchestre, en ré mineur de Khatchaturian.

Bien entendu, ce ne sont là que quelques-unes des très nombreuses œuvres que l'on doit trouver lors des multiples expositions-ventes de livres et disques organisées dans les entreprises par les C.E. ou les comités FRANCE-URSS en cette période anniversaire, mais aussi par d'autres groupements, lesquels seront à la disposition des visiteurs. Par exemple, fin novembre, le C.D.L.P. a présenté 50 ANS DU LIVRE SOVIÉTIQUE au Parc des Expositions de la Porte de Versailles. Également, le Comité de Paris de FRANCE-URSS a prévu des rencontres avec des écrivains soviétiques de la littérature pour enfants.

Cependant le livre et le disque ne sont pas les seules formes de connaissance. Les manifestations artistiques sont aussi un excellent moyen, très estimé, pour mieux comprendre la vie des peuples. Aussi, le public est-il gâté en cette période.

Déjà FRANCE-URSS a présenté une troupe peu connue mais très appréciée par le public français. Il s'agit de l'ensemble des CHŒURS ET DANSES DES PIONNIERS DE MOSCOU qui s'est produit à Paris, Marseille et Lyon en octobre, permettant de fêter d'une manière originale le cinquantième anniversaire de l'État soviétique. Ils étaient 150 danseurs, chanteurs et musiciens de 10 à 16 ans — une troupe « Moïsseïv » en plus jeune — qui ont conquis par leur perfection, leur entraînement et la valeur artistique de leur programme le public de ces villes.

Depuis le 20 novembre, le folklore soviétique — après le passage des « pionniers » — continue d'enthousiasmer le public avec le retour des CHŒURS DE L'ARMÉE SOVIÉTIQUE au Palais des Sports de Paris.

Nous savons que d'autres artistes soviétiques très réputés viendront également en France.

Le théâtre consacre son programme à cet événement : que ce soit le théâtre Romain-Rolland de Villejuif avec 10 JOURS QUI EBRANLERENT LE MONDE (mise en scène R. Gerbal) ou celui de Gennevilliers avec PREMIÈRE DE CAVALERIE de V. Vichnievski (mise en scène par B. Sobel).

Le cinéma soviétique qui, à chaque époque de l'histoire de l'U.R.S.S., a tout fait — par ses films inoubliables — pour la connaissance de ce pays, est à l'honneur avec les journées DONSKOÏ, EISENSTEIN ou PANORAMA DU CINÉMA SOVIÉTIQUE.

Ainsi sont projetés : LE CUIRASSE POTEMKINE, OCTOBRE, LA GREVE, ALEXANDRE NEVSKY d'Eisenstein, VARVARA, LA MÈRE, LA TRILOGIE DE GORKI, L'ARC-EN-CIEL, LE CHEVAL QUI PLEURE de Mark Donskoï, TCHAPAÏEV de Vassiliev, LE DÉPUTÉ DE LA

BALTIQUE ou ceux plus récents tels que : LE 41°, NEUF JOURS D'UNE ANNÉE, QUAND PASSENT LES CIGOGNES, LA BALLADE DU SOLDAT, LE DESTIN D'UN HOMME, etc...

Enfin, signalons l'action de nombreux groupements de public pour assurer le succès du grand film de Frédéric Rossif : REVOLUTION D'OCTOBRE.

Sur le plan des expositions, citons la tournée de l'excellente création d'Elsa Triolet et Alexandre Chem : MAIAKOVSKI. Également la réalisation sur un autre sujet : L'APPORT SOCIAL ET CULTUREL D'OCTOBRE 17 — coproduction TRAVAIL ET CULTURE, C.E. Hispano-Suiza et théâtre de Sartrouville — qui circulera dans divers Comités d'Entreprise et localités.

L'Association FRANCE-URSS envisage la venue du cosmonaute Titov qui se rendra dans plusieurs villes. Le Professeur Sedov, le père des "sputniks", sera également notre hôte, de même que la célèbre danseuse Oulanova. Voilà encore de bons ambassadeurs de ce grand pays que nos compatriotes s'apprentent à recevoir.

Enfin, nous poursuivons notre action pour la coopération franco-soviétique dans divers domaines. Après la tenue de journées sur le sport et l'architecture, qui eurent un large écho auprès des milieux intéressés, cette fin d'année verra l'organisation, à Paris, des Journées de Coopération sur l'Automatisation.

Par ailleurs, des expositions-ventes, des conférences, réceptions, divers débats se dérouleront dans plus de 400 localités.

Voilà quelques informations sur les activités les plus diverses qui marqueront cet anniversaire si cher. L'Association FRANCE-URSS, dont la tâche constante depuis 1945 est d'œuvrer à une meilleure connaissance réciproque, à une compréhension mutuelle dans l'intérêt de nos deux pays et de la paix, souhaite à cette occasion, dans la situation favorable actuelle, créer de nouveaux Comités FRANCE-URSS dans de nombreuses entreprises et administrations, à l'exemple des militants de chez Renault dont le Comité a organisé une semaine de connaissance et d'amitié franco-soviétique du 9 au 17 novembre.

FRANCE-URSS se doit de collaborer avec tous les organismes, groupements — tels que les Comités d'entreprise — disposés à agir pour une connaissance approfondie et pour le renforcement de l'amitié franco-soviétique.

André LANGLOIS,
Secrétaire National
de FRANCE-URSS.

Depuis 50 ans, l'amitié, la solidarité agissante envers l'U.R.S.S. se sont manifestées bien souvent à l'initiative du syndicat C.G.T.-Renault ou des organisations démocratiques existant dans cette entreprise.

Toujours mieux faire connaître les réalisations de ce pays où les travailleurs sont au pouvoir, où le régime apporte bien-être et sécurité, tel est un des objectifs de nos camarades de la Régie.

Ils ont, dans ce cadre, soumis l'idée aux travailleurs et à leur C.E. de renforcer les échanges, d'organiser la fête champêtre annuelle sous le thème : « le 50^e anniversaire de la naissance de l'U.R.S.S. et la coopération ».

Ce qui fut fait, avant les vacances, avec stands et spécialités soviétiques, programme de variétés avec le Ballet National de Biélorussie, présence du maire de Volgograd, de l'attaché culturel soviétique en France et du secrétaire de la délégation de l'U.R.S.S. à l'UNESCO.

Disons que la visite de Victor Grichine, en tant que Président du Conseil Central des syndicats soviétiques, chez Renault avait été un prélude ; les représentants des syndicats unis ont soutenu par leur présence cette initiative.

Les camarades de la Régie, avec l'Association France-U.R.S.S., ont réalisé d'autres activités comme par exemple l'organisation d'une semaine de la connaissance de l'U.R.S.S. du 9 au 17 novembre, avec multiples manifestations culturelles, notamment :

- exposition sur l'Ukraine,
- conférence-débat sur le sport en U.R.S.S.,

- présentation d'un ensemble folklorique,

- popularisation de l'Union Soviétique dans la revue du C.E.

Cet exemple donne une idée de ce que peuvent réaliser nos C.E.

Il ne peut être que bénéfique à l'ensemble des travailleurs puisque glorifiant la solidarité et la coopération entre les peuples.

La viande est-elle indispensable ?

L'Institut National d'Hygiène estime que 12 % des calories doivent provenir des protéines pour l'adulte moyen et 16 % pour l'enfant.

Les protéines ne sont pas seulement dans la viande : œufs, lait, poissons et légumes secs permettent également de réaliser l'équilibre. Mais la viande répond mieux aux habitudes et goûts français. Au surplus, elle correspond parfaitement aux normes établies pour les enfants.

Le poisson a-t-il la même valeur ?

A peu près. Même proportion de protéines, moins de matières grasses que le bœuf qui en compte, en moyenne de carcasse, 20 %. Cette quantité est de 5 % pour le poisson maigre, 5 à 10 % pour le demi-gras, plus de 10 % pour le gras. Toutefois, la teneur du bifteck en matières grasses est du même ordre que celle des poissons maigres.

La viande rouge est-elle plus nourrissante que la blanche ?

Non. Il n'y a pas plus de différence entre la viande de bœuf et la chair de poulet ou de lapin qu'il n'y en a entre cheval et bœuf ou entre différents morceaux du même bœuf.


Les « bas-morceaux » sont-ils plus nutritifs que les morceaux à rôti ?

En ce qui concerne le principal intérêt de la viande, les protides, la différence n'est pas considérable. Mais les morceaux les plus gras sont aussi les plus pauvres en protides.

Pour les acides aminés, la valeur biologique est variable d'un morceau à l'autre et sans rapport avec leur prix. Nous parlons ici de viande, expurgée des tendons, cartilages et graisses (la poitrine de bœuf par exemple).

Le cheval est-il plus nourrissant que le bœuf ?

Non, leur composition est très voisine. La viande de cheval est un



LA PLACE DE LA VIANDE DANS NOTRE ALIMENTATION

peu plus riche en protéines, comporte un peu plus d'eau et moins de gras. Sur le bifteck, même teneur en matières grasses pour le cheval et le bœuf.

C'est à cause de l'absence de vers parasites dans le cheval qu'on le choisit comme viande à consommer crue. Il n'en reste pas moins que le risque de contamination microbienne est plus élevé dans toute viande crue. C'est pourquoi est proscrite la viande hachée à l'avance et il est très dangereux d'en conserver.

Et les abats ?

La composition des abats est proche des viandes, un peu plus d'eau et moins grasse. La cervelle est un peu moins riche en protéines. En ce qui concerne les sels minéraux

et les vitamines, les abats l'emportent, sensiblement, sur les viandes de boucherie. L'on doit éviter d'en consommer plus de deux fois la semaine, une fois étant excellent.

La valeur du foie est-elle égale pour tous les animaux ?

Le foie a également le même intérêt que la viande en protéines. Il est de plus pourvu de nombreuses vitamines alors que la viande ne joue un rôle important que dans les vitamines du groupe B. La composition du foie des différentes espèces est sensiblement la même, sauf pour les foies et huiles de foie de poissons nettement plus riches en vitamines A. Le foie de veau jouit d'une réputation particulière pour les seules raisons de goût et de digestibilité.

Que penser de « l'attendrisseur » ?

La vente de viande attendrie à l'insu du consommateur est interdite car cette pratique favorise la multiplication des microbes dangereux. Dans la Seine, un arrêté préfectoral l'a toléré à la condition d'une vente dans la journée et étiquetée comme elle.

L'usage des « sels attendrisseurs » (sel additionné de papaine) n'est pas autorisé chez les bouchers mais la ménagère a le droit de s'en servir et donc d'en acheter.

Comment effectuer l'achat ?

Pour acheter il faut d'abord soi-même être précis.

On ne doit pas commander un rôti pour dix personnes mais préciser le poids désiré ainsi que le morceau souhaité (voir notre tableau).

Le poids souhaité doit être exigé à quelques grammes près et il est indispensable de vérifier la balance. (Un petit « truc » que nous avons expérimenté : demandant 460 grammes à un commerçant qui pesait « lourd », celui-ci s'étonnait. D'où notre réponse : « J'aurai ainsi les 500 gr que je souhaite ». Il n'y eut plus jamais de dépassement démesuré !)

Enfin, le poids étant obligatoirement inscrit sur l'emballage, il est facile de vérifier et... de conclure.

Quel est l'intérêt du corned beef ?

La boîte de « singe » est fort pratique pour préparer des entrées agréables et même parfois certains plats de résistance. Hélas, les conclusions que vient de formuler le « Laboratoire coopératif d'analyses et de recherches » ne sont pas encourageantes : le corned beef est, en général, insatisfaisant.

Sur 28 échantillons étudiés — 21 français et 7 étrangers — cinq seulement répondent à ce que l'on peut considérer comme la norme. Dans ces cinq figurent trois des six malgaches et le seul échantillon brésilien étudiés, ce qui laisse un français satisfaisant sur 21. C'est peu !

Les principaux défauts sont l'excès d'humidité (trop d'eau en place

de filet de viande), l'excès de tissu conjonctif (tendons, cartilages) et, moins souvent, excès de graisse. Alors qu'un bulletin étranger spécialisé qualifie de « très gras » à 15 %, 16 des 21 français sont au-dessus de ce point.

Quelques fabricants prouvent que l'on peut faire du corned beef satisfaisant. Mais, actuellement, aucun arrêté ne définissant les qualités, les étiquettes ne comportent pas de renseignements qui permettraient de savoir à quoi l'on a à faire. Même pas le mot « garanti » figurant sur une marque connue.

J. PAIN.

La plupart des indications données ici proviennent de la documentation du « Labo Coopératif d'Analyse, 14, av. Louis-Roche, 92 - GENNEVILLIERS ».

les noms de morceaux de viande

De même que le vocabulaire varie d'une région à l'autre, de nombreux synonymes couvrent le même morceau. Le tableau suivant permettra d'y voir (un peu) plus clair :

APPELLATIONS DE PARIS	APPELLATIONS REGIONALES
Gîte-gîte	Jarret, galinette, rondin, tru-meau, guite.
Tranche grasse	Pièce ronde, boule d'alo-yau, ouverture, rose, badart, mollet, noix ronde, pendant de filet, pièce de côté.
Gîte noix	Nœud du roi, veine.
Filet	Filet mignon, penon.
Faux-Filet	Dessus de côtes au filet, aloyau, côtes au filet, contre-filet, rosbif, jointe.
Rumsteck	Cœur de filet, faux-filet, couard, couhaut, aloyau, gros d'alo-yau, tranche large.
Entrecôtes	Côtes fines.
Basses côtes	Entrecôtes charnues, cotillon, entrecôtes maigres, découvert, atteinte.
Onglet	Contre-filet, cuny, nombre, faux-filet.
Hampe	Entrechair, cornillière, manteau, osseline.
Bavette à bif	Faudil, primpier, osseline, pa-langre.
Bavette à pot-au-feu	Derrière de penon, flanc, épais.
Plat de côtes couvert	Chapet, gâteau du boucher, rac-courçures.
Plat de côtes découvert	Chapelet, côtes larges.
Tendron	Croisure, mince de poitrine, pe-tit-croisé.
Flanchet	Peau d'alo-yau, flanc, meille, paillasse, vampe.



PÂTES ALIMENTAIRES

La législation française régleme-nt de façon satisfaisante la qualité des pâtes alimentaires. Résumons :

- Farine de blé dur,
- Colorants interdits,
- Pâtes « aux œufs » : minimum ré-glementé (3 œufs au kilo, ou équi-valent de poudre d'œufs).

Par contre, ces indications sont rare-ment respectées par les pâtes prove-nant de l'étranger où certaines com-portent une partie, voire la totalité, de farine de blé tendre, sans que cela soit indiqué.

Le blé tendre n'est pas nocif (c'est celui utilisé pour le pain français), mais son apport nutritionnel est infé-rieur. Des expériences ont démontré que la croissance de jeunes rats nour-ris exclusivement au blé dur est satis-faisante tandis qu'elle ne l'est pas au blé tendre. Au surplus, les pâtes au blé tendre collent beaucoup plus à la cuisson.

Il faut donc savoir que si l'on paie plus cher les pâtes alimentaires au blé précisé « dur », on a également une qualité supérieure.

Sur le plan de la valeur alimentaire, la pâte au blé dur est intéressante en protéines, vitamines et sels minéraux. Elle comporte peu de matières grasses, ni de sel.

Les pâtes alimentaires figurent parmi les produits les mieux équilibrés en rapport avec les prix les plus faibles.

LA SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES RESTAURANTS D'ENTREPRISES

résoud
toutes les questions



libre service
prix fixe
bar
à la carte
salle de direction

et vous servira en vous donnant satisfaction

Sans aucun engagement de votre part nous étudions tous vos problèmes.

Spécialistes, nous connaissons toutes vos exigences.

Nous mettons à votre disposition tous les éléments d'une gestion dont vous n'aurez plus les soucis.

9, rue Mirabeau — CACHAN
655-12-34

ÉCONOMIQUES

(10 centimes par ration)

VITE PRÉPARÉS
TOUJOURS A POINT
SAVOUREUX



CONSOMMÉS GRANULÉS

Consommé Liebig
Granulé Pot-au-Feu
Granulé au Poulet

POTAGES CLASSIQUES

Pois au Lard
Poireaux P. de Terre
Crème de Volaille
Velouté Champignons
Tomate Vermicelle

POTAGES GASTRONOMIQUES

Soupe à l'Oignon
Soupe de Poissons
Crème d'Asperges

en emballages
spéciaux collectivités
de 1 et 5 kilos

VIANDOX

BOUILLON LIQUIDE
en bidon de 5 litres



gros souci de moins à la cuisine :

**UNE VIANDE DE QUALITÉ CONSTANTE
APPRÉCIÉE DE TOUS
A UN PRIX STABLE**

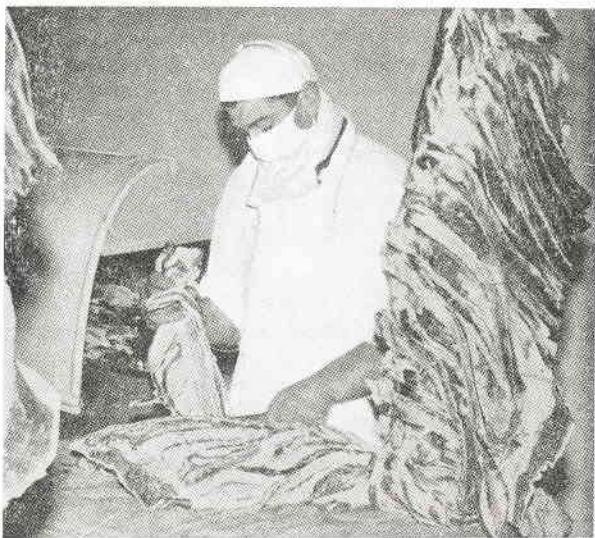
LE ROTYSTEK

viande à rôtir / viande à griller

Cette année une campagne publicitaire importante a été faite en faveur de la viande hâchée, excellent produit d'ailleurs, mais qui exige une consommation rapide après hâchage en raison des risques de prolifération microbienne. C'est pourquoi la Société des Grands Abattoirs de France a mis au point et lancé sur le marché :

Le ROTYSTEK

- N'utilisant que des viandes de première qualité, contrôlées dans les abattoirs industriels par un service vétérinaire spécialisé ;
- Assurant les fabrications dans des conditions d'hygiène parfaite ;
- Empêchant tout développement microbien grâce à la surgélation et à la conservation à -18° ;



- Tenant des prix de vente constants, indépendants des fluctuations du marché ;
- Conforme à l'intérêt de l'économie générale (utilisation rationnelle des quartiers avants de bovins) ;
- Respectant les règles les plus sévères de l'hygiène alimentaire ;
- Jouant par sa qualité et son prix constant un rôle social.

tel est le ROTYSTEK.

FABRICATION

C'est par le choix des bovins que commence l'opération rotystek. Seuls sont retenus ceux de *première qualité*.

Les animaux doivent être obligatoirement abattus dans l'abattoir industriel où est assurée la fabrication du rotystek.

Les carcasses sont immédiatement amenées dans une salle de ressuage, contiguë au local d'abattage et spécialement affectée à cet usage, où elles séjournent pendant 24 heures au moins. Après ressuage, les avants sont séparés des arrières et introduits dans la salle de désossage, où un personnel qualifié procède aux opérations suivantes : désossage, dénervage, enlèvement des aponévroses, dégraissage.

Toute la viande ainsi « parée », est utilisée pour la fabrication du Rotystek. Aucune manipulation, aucun contact direct entre la main de l'ouvrier et la viande n'interviendront plus dès lors dans la suite des opérations.

Cette viande est en effet collectée par une bande transporteuse qui la fait cheminer dans un tunnel à rayons ultra-violets. La bande transporteuse la conduit dans un cutter où elle est finement coupée en particules de un millimètre cube, sans être broyée, par une série de

couteaux tournant à 4 500 tours. La viande est ainsi hâchée en 40 secondes, sans la moindre déperdition de sérum sanguin et sans échauffement, avec une simple adjonction de sel et de poivre stérilisés, en très faible dose.

Aucun autre ingrédient n'entre dans la fabrication de Rotystek.

La viande ainsi finement coupée est automatiquement amenée dans un appareil qui la transporte dans un circuit fermé.

Il s'agit d'un pétrin, sous vide, où elle va subir l'opération de pétrissage et d'homogénéisation.

L'évacuation de la viande de l'appareil est faite au moyen d'une portionneuse électronique qui assure le poids désiré. A la sortie de la portionneuse, le rotystek est introduit dans un filet, puis dans une enveloppe cryovac en matière plastique absolument étanche à l'air et à l'humidité.

Ces sacs sont hermétiquement fermés par une machine spéciale assurant la mise sous vide, et ils sont ensuite plombés.

Dix minutes s'écoulent entre le hâchage et le plombage. Aussitôt après le plombage, le produit est mis en emballage carton de 5 unités de 2 kg.

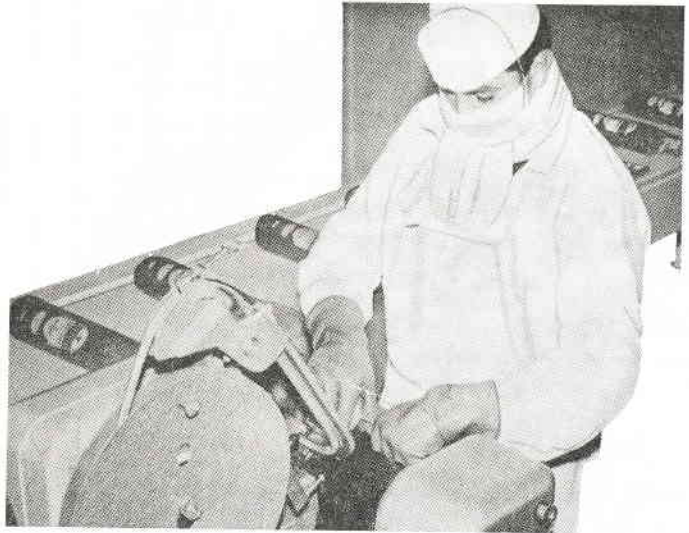
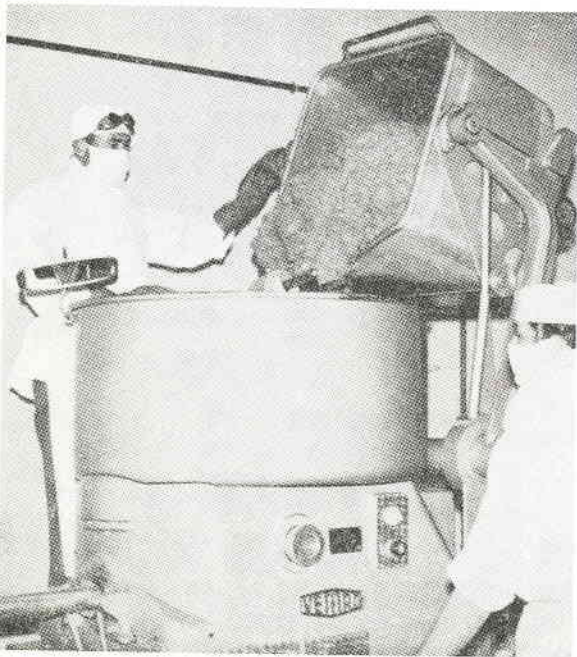
Rotystek est dirigé immédiatement vers un tunnel de surgélation où il va demeurer 10 h à une température de -45° , sous air pulsé à 3 mètres seconde.

Dès la sortie du tunnel de surgélation, il est stocké dans des chambres frigorifiques à -18° , en attendant son acheminement vers les points de consommation.

Sa durée limite de conservation est de 9 mois officiellement.

GARANTIES SANITAIRES

Nous pouvons dire, sans craindre de nous tromper, que très peu de produits sont suivis avec un tel soin par les services compétents qui en assurent le contrôle.



Nous ne pouvons que nous en réjouir, car il faut avant tout que l'utilisateur soit sûr du produit qu'il va faire consommer, et, avec Rotystek, sa sécurité est totale.

Entre le contrôle vétérinaire sur la qualité des viandes à employer et l'analyse bactériologique sur le produit fini, les techniciens de la S.O.G.A.F. suivent des règles d'hygiène très strictes tout au long de la fabrication :

- Salles de préparation conditionnées et aseptisées. La température y est maintenue de façon constante entre 8 et 10° C.

- Le personnel doit se plier à une discipline stricte : la propreté vestimentaire est l'objet d'une surveillance constante ; le port de blouses, de tabliers et d'une coiffure enveloppant entièrement la chevelure est obligatoire à tous les postes où est traitée la viande. De plus, ce personnel travaille avec des gants de caoutchouc et un masque de toile devant le nez et la bouche.

- Désinfection du matériel après chaque demi-journée de travail et automatisation des opérations.

Chaque fabrication est analysée.

Les résultats montrent que Rotystek présente entre 10 et 50 fois moins de germes banaux qu'un produit normalement considéré comme « sain ». Il est donc recommandé pour l'alimentation des grands malades ou des enfants en bas âge.

FACILITE D'EMPLOI

La présentation de Rotystek, en pains de 2 kg, permet une utilisation très rationnelle, et tout particulièrement en rôti.

Il est extrêmement facile de le trancher après cuisson, soit à la trancheuse à jambon, soit au couteau, indifféremment. Nous espérons pouvoir présenter bientôt, et particulièrement à l'intention des restaurants d'entreprise et des restaurants libre-service, des hamburgers-steaks individuels, en vue d'une utilisation nouvelle et qui répondra aux nombreuses demandes que nous recevons chaque jour. ➡

ECONOMIE

Rotystek ne présente absolument aucun déchet au découpage, pas plus qu'à la consommation, *et il ne s'effrite pas*. La ration de Rotystek permet une économie voisine de 30 % par rapport à une ration de viande normale, si bien que les responsables d'une collectivité, toujours sensibles au prix de revient d'une ration, peuvent à coup sûr réaliser une économie importante en utilisant Rotystek. Rotystek n'a aucun déchet, sa consommation totale ajoutée à l'économie réalisée, son service facile, sa présentation rationnelle, ses qualités gustatives, sont les éléments qui ont permis à Rotystek d'être consommé aujourd'hui dans les plus grandes collectivités françaises.

UTILISATEURS

Chaque année la consommation augmente dans de fortes proportions.

Les clients actuels de Rotystek sont avant tout et essentiellement les collectivités. Nous citerons les collectivités universitaires, scolaires, hospitalières, ainsi que les restaurants d'entreprise, les self-service, etc.

On pourrait penser que Rotystek, en raison de sa facilité de consommation, est particulièrement réservé aux enfants. L'expérience prouve que c'est l'ensemble des consommateurs qui apprécie Rotystek. Il est évident que l'enfant a une prédilection pour Rotystek, car la viande ainsi coupée est évidemment très tendre, et l'enfant n'a aucune peine à la mâcher, pas plus, du reste, que le vieillard qui a, comme l'enfant, des difficultés de mastication. Mais il faut insister sur le fait que les adultes voient en Rotystek un produit qui leur convient parfaitement, et la présentation à l'étude de steaks individuels ou hamburgers doit permettre à notre produit d'atteindre une couche toujours plus large de consommateurs et de « toucher » directement la ménagère.

(Communiqué)

S. O. P. R. A. L.

94, rue Saint-Lazare
PARIS-9^e - Tél. : 874-16-19

est à votre disposition pour vous fournir :

ROTYSTEK

et tous produits élaborés dans les Usines de la Société des Grands Abattoirs de France (S.O. G.A.F.).

SOPRAL est en fait le « secteur témoin » des Abattoirs Industriels Français dans la distribution de leurs produits ou ceux, très rares, sélectionnés par eux.

SOPRAL est ainsi au service des collectivités.

ANTÉSITE

EXTRAIT CONCENTRÉ DE BOIS DE RÉGLISSE GENTIANÉ

- à l'ANIS
- au CITRON
- à la MENTHE
- à l'ORANGE

Pour une boisson agréable, saine, désaltérante, limpide
SANS ALCOOL
la plus économique du monde



Fournisseur des Hôpitaux, Maisons d'Enfants, Pensionnats, Lycées,
Colonies de Vacances, etc.

Echantillons gratuits sur demande

ANTÉSITE N. PERROT, S.A.R.L. CAP. 1.600.000 F, VOIRON (Isère)

MILLIAT FRÈRES

une garantie
un service
une gamme

PLATS CUISINES	Ravioli 3/1 TORTELLINI 3/1
DESSERTS	Entremets Mousses Gâteaux de riz
POTAGES	10 variétés
PATES ALIMENTAIRES	7 variétés à PLAT 2 variétés à POTAGE

Où que vous soyez, un Représentant spécialisé est à votre disposition pour vous aider à résoudre vos problèmes d'approvisionnement.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Département COLLECTIVITES, MILLIAT FRERES, B.P. 22 - NANTERRE.
Tél. : BOI. 26-53.

256-56-00


8 av. Delcassé Paris 8^e

... ce numéro de téléphone, cette adresse, seuls les connaissent des gens comme vous : les responsables des collectivités. Téléphonnez, écrivez... renseignez-vous auprès du service "Grands Utilisateurs" d'ASTRA-CALVÉ!

PLANTA P.	margarine de table
RUBIS ORA OTA	margarines pour cuisine
PAX	margarine pour pâtisserie
EMERAUDE	graisse végétale pour friture
ROYCO	potages et bouillons
LOTUS	poudre pour crèmes-dessert.

8 très grands produits pour la table, la cuisine et la pâtisserie... voilà ce que vous apporte le service "Grands Utilisateurs" d'Astra-Calvé. Ajoutez à ceci un large réseau de dépôts régionaux couvrant toute la France... une action bien dans la ligne Astra-Calvé : qualité et service!

A titre de renseignement, demandez-nous une documentation complète et gratuite sur tous nos produits...



Découpez ce formulaire, adressez-le sous enveloppe à :

ASTRA-CALVÉ
Service Grands Utilisateurs
8 avenue Delcassé
75 - Paris 8^e

COL - 1 B

Demande de documentation

Nom _____ Titre _____

Établissement _____

Rue _____ N° _____

Ville _____ Dépt. _____

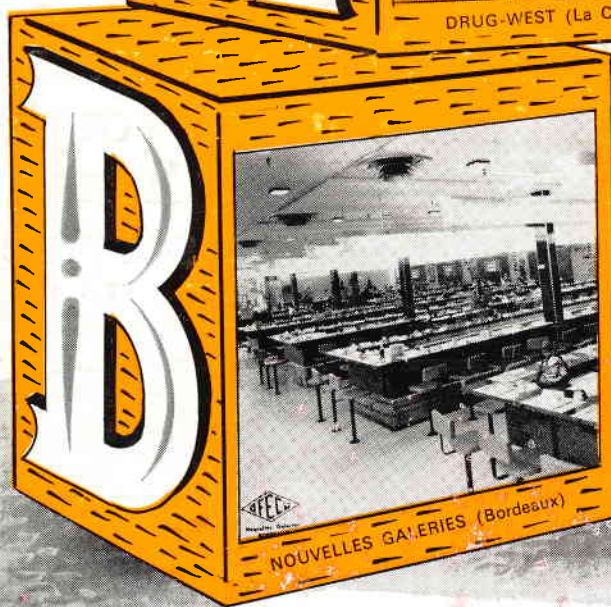
ASTRA-CALVÉ
RENOMMÉE, SÉCURITÉ, SERVICE, QUALITÉ

"ABC" de vos PROBLÈMES de RESTAURATION



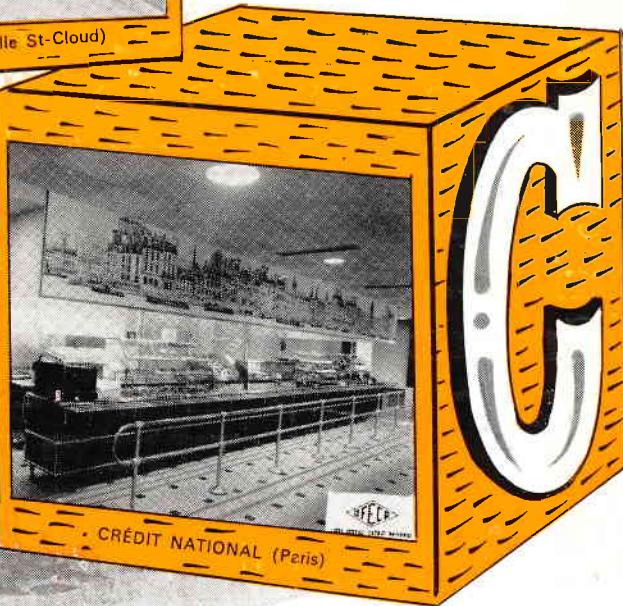
A pour **AGENCEMENT**

Toutes études de vos problèmes
d'installations de Restaurants
Publics ou privés.



B pour **BARS, SNACK-BARS**

Solution moderne et nouvelle pour une
simplification de la distribution des repas.
Économie de personnel.



C pour **COMPTOIRS LIBRE-SERVICE**

OFECO a été le premier à introduire
cette formule sur le marché français,
profitez de notre expérience.

PLUS DE 1500 INSTALLATIONS - DEMANDEZ NOTRE LISTE DE RÉFÉRENCES



Consultez-nous, notre Bureau d'Études est à votre disposition sans engagement.
10, RUE VAUVENARGUES, PARIS 18^e, TÉL : 606.61.24